LIGUE AUVERGNE RHÔNE ALPES
FFHANDBALL

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire
Samedi 23 juin 2018 au Chambon Feugerolles

Présents

Elus présents : RIPERT Alain, AURAMBOUT Stéphanie, BOUSSUGE Martine, CHAPELON Martine, CORDURI-DAVIET Valérie, JACQUET Pascal, KERNEIS Hervé, LEVARLET Christian, MARTOIA Pierre, MOREL Carine, SEIGNEUR Anne, UROZ Frédéric, VOSSEY Claude, DAVIET Jean-Michel, HARENT Eliane, GALLET Bernard, STOFFER Françoise, DE JESUS Mélanie, BARATA Paula, COURTOIS Eric, LASSERRE Marc, PARET Jean-Paul, EYMARD Christian, MORENO Jean-Luc, SINGLA Patrick, PEAN Patrick, SACHON Elodie, SCHUTTERS Thierry, BATTANDIER Isabelle, LAGARDE Bernard

Excusés : BAUDE Pascal, MUNIER Laurent, MARESCHAL Claudine, BRECHET Sophie, BOTTI Marie-Paule

Conseillers Techniques et Sportifs présents : CADEI Franck, MALFONDET Gilles, MULLER Franck

Assistent : Claude PERRUCHET (FFHB), Alain KOUBI (FFHB), Jean-François Barnier (Maire du Chambon-Feugerolles), INTARTAGLIA Yvon (15), CHAPUIS Patrick (01), DEFOUR Jean-Pierre (42), PERCHET Jean-Louis (26/07), BRET Jean-Philippe (Commissaire aux comptes).

Clubs présents et représentés

(voir en annexes)

Ouverture de l'Assemblée Générale

Anne Seigneur annonce le quorum:

- Nombre de clubs total : 238
- 153 clubs présents
- 51 clubs représentés

204 clubs présents et représentés sur 238 soit 85,71 %, représentant 1082 voix sur 1165 soit 92,88 %. Le Quorum est atteint.

L'Assemblée Générale de la ligue AURA, sous la présidence d'Alain Ripert, est ouverte à 10h05.

Test du vote

Les votes se faisant par le boitier électronique, un test est fait par une question « banale ». Le test étant probant, l'assemblée générale est ouverte.

Intervention des invités

Allocution de bienvenue de M. **Christian Levarlet**, **Président du Comité Régional Olympique et Sportif et membre du Conseil d'Administration de la Ligue AURA** :

Mesdames et Messieurs les membres de la Fédération Française de Handball, Monsieur le Président de la ligue, Mesdames et Messieurs les représentants des présidents des comités régionaux, mesdames et messieurs les représentants des clubs, c'est toujours un moment fort pour le moment sportif d'être présent dans une assemblée générale et en particulier celle de handball qui est en bonne santé par ses résultats et sa formation.

La grande région fait un travail remarquable au quotidien de la part de ses élus et de la part de ses salariés qui sont au service des clubs comme chacun le sait

Le CROS est impliqué dans le projet de réforme de la gouvernance du sport français et ceci va se décomposer de la manière suivante 30 % pour l'État, 30 % pour le mouvement sportif, 30 % pour les collectivités et 10 % représentant le monde économique.

Ce qui permettra d'être plus représentatif et compétitif avec Paris 2024. Ceci sera mis en application en fin d'année avec une application début janvier et en plus le mouvement sportif le CNOSF fait une proposition l'état : les taxes qui étaient appliquées sur la Française des jeux et sur la taxe buffet, soit 385 M d'€ complémentaires si le projet est adopté. Le sujet sera abordé au cours d'une réunion avec les députés et les sénateurs le 4 juillet à la maison du CNOSF

Le 23 juin est toujours une journée olympique et se déroulera dans 20 villes de France des courses avec un symbole de 2024 mètres, pour préparer les JO de 2024. Nous pensons qu'il y aura de nombreux participants et que ces actions auront beaucoup de succès ; une importante manifestation aura lieu ce soir à partir de 22h00 sur Paris

Je profite de ce moment pour vous rappeler que la région met en place des projets au club pour l'achat de matériel (entre 500 et 5000 €)

Je vous remercie et vous souhaite une bonne assemblée générale

---

La parole est ensuite donnée à **Jean-François Barnier, Maire du Chambon-Feugerolles.**

Merci Messieurs le président, vice-président, membres du conseil d'administration et les clubs. La région regroupe un grand territoire, 12 départements.

Vous êtes dans un ancien atelier de forge, sur 3 hectares, et datant de 1860 avec une charpente en porte à-faux ; nous avons choisi de garder cette architecture et transformer ce lieu en salle de spectacles, agrémentée d'un parking intéressant

Je suis heureux de vous accueillir dans cette ville de 13 000 habitants qui s'est construite sur l'industrie minière, puis le textile. La région stéphanoise est l'une des plus grandes régions recevant le plus grand nombre de PME et PMI, après l'Ile de France

Je ne prendrai pas la parole plus longtemps, car vous avez de bons travaux à produire. Bonne journée à tous.

Pascal Jacquet précise qu'effectivement nous sommes dans la Loire et que de nombreux clubs de ce département sont présents.

Pascal Jacquet tient à remercier tous les salariés de la ligue qui travaillent fortement tout au long de la saison, dans des conditions particulières suite à la fusion, tous les élus de la ligue (1 seul CA pour 3 anciennes régions). Il précise que ces élus sont tous bénévoles et la plupart du temps impliqués fortement dans des clubs.

Pascal Jacquet tient à présenter sa solidarité auprès d'un jeune handballeur de Mions qui se trouve entre la vie et la mort suite à un accident dans lequel son frère est décédé.

Adoption du PV de l'AG extraordinaire du 25/07/2017

1- Adoption du PV de L'assemblée de la Ligue du 25 juillet 2017			Adoptée
Date du vote :	23/6/18 10:48		
Votants : 199		Non voté : 1	
Voix totales : 1057		Taux d'abstention : 6,4%	
Voix exprimées : 981		Type de scrutin : Public	
1 - Pour	842 Voix		85,8%
2 - Contre	139 Voix		14,2%
3 - Abstention	68 Voix		

Rapports Moraux

La parole est donnée à **Alain Ripert, président de la Ligue AURA :**

Mesdames Messieurs les représentants des clubs AURA, Monsieur le Maire, ou son représentant, Monsieur Alain Koubi, Délégué Fédéral, vice-président de la FFHB, Monsieur Claude Perruchet, Président de la Commission Nationale des statuts et de la réglementation.

La ligue AURA a une ancienneté de 18 mois, 18 mois qu'une nouvelle aventure est « en marche », une aventure génératrice de difficultés, parfois d'incompréhensions, où les incertitudes sont quotidiennes, les questionnements, les doutes sont permanents, les réponses difficiles.

Les difficultés sont les mêmes pour tous les territoires qui ne sont pas repartis à isofonctionnalité. La création de cette grande ligue qui n'est pas de notre fait, créée énormément de stimulation, permet de modifier ses habitudes et surtout d'être productif et créatif.

La mise en place d'AURA se fait progressivement avec tous les aléas évoqués, et nous sommes la 3ème ligue de France

***Mais il y a le plaisir de créer, d'innover, de sortir de son confort et de ses habitudes** : donc de nous mettre en danger. C'est ce à quoi nous sommes tous confrontés tous les jours, mais nous avançons.*

Les feux sont au vert : augmentation du nombre de clubs et de licenciés.

9 clubs ont été créés cette saison ; 4 sont en sommeil. Nous passons donc de 233 clubs à 238 clubs.

Vous avez accueilli cette saison 40509 licenciés, soit 1012 de plus que la saison dernière : croissance de 2,56 %, 3iéme ligue de France.

Bravo à vous tous.

Les résultats à tous niveaux sont globalement au rendez-vous :

Tous nos compliments au club de Chambéry pour son parcours en LNH même s'il fut compliqué et au club de Bourg de Péage pour son maintien en LFH.

La présence de deux locomotives dans la région est capitale mais nous devons être plus ambitieux, ne pas nous satisfaire de cet état. Nous devons favoriser l'émergence d'autres clubs au plus haut niveau dans un partenariat à construire.

Bravo à :

- *GSMHGUC qui accède en pro ligue.*
- *Annecy-le-vieux qui accède en N1 M*
- *Cournon et Bourgoin Jallieu qui accèdent en N2 M*
- *Saint-Chamond, Stade Clermontois et Albertville/Ugine qui accèdent en N3 M*

Bravo à :

- *Le Pouzin accède en D2F*
- *La réserve de Bourg de Péage, Clermont Métropole 63 en N1F*
- *Saint-Flour, Porte de l'Isère, Saint Egrève, Saint Genis Laval, Échalas, Voiron, Étoile Beauvallon et Meximieux en N2 F*
- *Stade Clermontois, Saint Étienne/Monteil, Le Pouzin en N3 F*

Un grand Bravo au pôle espoir Garçons, champion de France, et à la sélection comité 69 Garçons, championne de France.

Le club est le moteur de l'activité (nous sommes une fédération de clubs) ; la coopération avec la filière, les clubs de LNH et LFH et les clubs entre eux est indispensable pour construire le handball de demain.

Mais nous sommes aussi dans un contexte difficile.

L'état a quelques difficultés à décliner une politique sportive claire : son désengagement est NOTOIRE tant au niveau des subventions CNDS que de son rôle social. Un courrier proposé par Joël Delplanque et validé par l'ensemble des représentants des territoires lors de l'AG Fédérale a été adressé à Madame la Ministre. Nous sommes dans l'attente mais déjà pour ce qui concerne le CNDS Régional, la baisse sera de 30%.

Nous sommes aussi confrontés à une recrudescence des comportements déviants *sur et en dehors des terrains, de la part de personnes de tout âge (153 dossiers traités à ce jour)*

*Plus **de 200 dossiers de discipline traités par la commission de discipline ;** nous devons non seulement être interpellés, mais aussi réagir, être les garants des valeurs que nous portons.*

Nous devons être les garants d'une éducation citoyenne pour tous les publics.

*Nous devons être les garants **de valeurs : respect, écoute, empathie, tolérance, et permettre à chaque jeune de réaliser un triple projet ; réussir ses études, contribuer à son épanouissement personnel et réussir dans sa pratique handball quelle que soit ses compétences.***

Un autre point d'attention est la politique de l'état : nous n'avons pas de lisibilité de la politique sportive de l'état, ce qui apparaît c'est un désengagement financier et social très important et nous en subissons tous les effets (baisse de subvention d'environ 30 %, implication sur la partie emploi en recul).

Lors de l'AG Fédérale à la Réunion nous avons signé un courrier à destination de l'état, et début juillet nous aurons une visioconférence entre les présidents des ligues, le président de la FFHB afin de déterminer les points politiques ministériels et les incidences. Pour l'instant, rien n'est arrêté.

Le projet porté par l'équipe dirigeante et les salariés est centré sur 5 thématiques : où en sommes-nous et quelles sont les priorités de demain ?

1er axe : Mise en place d'un projet territorial d'offres de pratiques compétitives permettant à chacun et chacune de de jouer à son niveau

Je suis ce projet, cœur du réacteur Handball AURA avec une attention toute particulière. Je sais que comme tout projet, il suscite des questionnements des incompréhensions, mais aussi des satisfactions.

Je remercie Martine Chapelon et toute son équipe pour le travail effectué.

Bien entendu comme tout projet, il demande à être régulé tout en ne déviant pas des objectifs fixés, accompagné d'un règlement adapté et appliqué ; ce sont les propositions que vous avez partagées lors des nombreuses réunions de secteurs et qui seront présentées en deuxième partie d'AG.

Mais pouvons-nous nous satisfaire exclusivement que de ce type d'offres ? NON !

Les pratiques nouvelles telles que le Baby Hand, Handfit, Hand ensemble, 4 contre 4, beach handball, répondent à des besoins de société, aux aspirations des familles et aussi à notre participation aux JO futurs.

Nous sommes au début du déploiement de ces offres portées par le Service aux clubs. Nous devons être plus ambitieux.

2ème axe : Mise en place et déploiement du Projet de professionnalisation

L'objectif : développement des compétences de l'ensemble des dirigeants, entraîneurs fédéraux, arbitres, professionnels, salariés. Un encadrement formé, qualifié, compétent est un levier fort de pérennisation des licenciés et c'est une attente des familles.

Priorités 2018/2019 :

- *Décliner l'ensemble des nouvelles offres de formation fédérale.*
- ***Favoriser l'accès aux formations fédérales de 1er niveau ; seuls 25% des encadrants ont participé à une formation. Objectif 40°% d'ici la fin de l'olympiade***
- ***Décliner et déployer un plan de formation en direction du corps arbitral (un enjeu fort) s'inscrivant dans une démarche qualité : projet ambitieux***
- *Optimiser la mise en place des formations professionnelles*
- *Proposer des FPC aux salariés des clubs d'AURA (145 à ce jour)*

L'ensemble de ces formations est porté par l'Institut Territorial de Formation et de l'Emploi, guichet unique de formation (ITFE) ; outil qui doit être moderne et dématérialisé.

Les objectifs à court terme et moyen terme sont définis ainsi que son pilotage. Bernard Gallet et toute l'équipe sont au rendez-vous de la professionnalisation.

3ème axe : Mise en place des PPF Masculin Féminin permettant de faire émerger une future élite, et d'accompagner les clubs dans leur structuration

Au regard de résultats (IC/ II/ IP) des sélectionnés nationales M et F, nous sommes au rendez-vous. Pour autant la réforme du PPF conduite par la FFHB et l'état (Pôles Excellence et pôles d'accession) avec ouverture site excellence Féminin à Valence, nous conduit à :

- *interpeller le modèle actuel, et la pertinence de son maillage territorial*
- *à imaginer des possibilités de réorganisation de réorientation en se rapprochant des clubs et des structures départementales*

***4ème axe : Concevoir et déployer un service aux clubs** : s'il est relativement aisé de concevoir des actions en direction des clubs, il n'en demeure pas moins compliqué de décliner un projet partagé et une stratégie de déploiement :*

- *Accompagner les services civiques AURA (130)*
- *Accompagner les clubs à la création d'emplois (actuellement 48 emplois potentiels)*
- *Accompagner les clubs à la mise en place des nouvelles offres de pratique*
- *Accompagner les 8 clubs qui se sont créés*
- *Accompagner les clubs dans la recherche de nouvelles ressources*
- *Stages vacances Passy permet à 360 enfants dont 95% issus de AURA un réel service en direction des familles : en 2019 sera créé un stage supplémentaire en ouest AURA*

Je remercie Pascal et Stéphanie, qui avec leurs équipes, ont fait la tournée des clubs et des comités

5ème axe : Devant le désengagement de l'état, nous devons faire évoluer notre modèle économique tout en confortant nos partenariats

La FFHB, *au travers du pacte de développement, nous a apporté son soutien appuyé ; je l'en remercie au nom de l'équipe, en précisant que l'accompagnement ne se fait plus sur les emplois mais sur les projets.*

Le service événementiel et commercialisation :

- ***a entrepris la renégociation*** *de l'ensemble des contrats clients de la ligue.*
- *a piloté la mise en place d'évènements Championnats du Monde Albertville et France-Norvège à Clermont-Ferrand en 2017*
- *a piloté en 2018 les Finales Nationales interpôles Garçons et filles, et les finales nationales Inter ligues filles en collaboration avec les clubs de Vaulx-en-Velin et de Bourg-de-Péage. Ce fut un succès apprécié de tous.*

AURA est une terre de Handball mais doit être aussi une terre d'événements Handball.

Nous sommes assurés pour 2019, d'organiser :

- *Les finales nationales Interpôles féminin à Bourg de Péage. Nous espérons être retenus aussi pour organiser les finales nationales interpôles Masculins à Vaulx-en-Velin.*
- ***Le 21 mars 2019 : la Golden ligue féminine à Clermont-Ferrand (France, Norvège, Danemark, Roumanie)***

Cette compétition se déroulera quelques mois après le Championnat d'Europe Féminin qui a lieu en décembre 2018 et pour lequel nous sommes mobilisés (bien entendu nous sommes quelque peu déçus que celui-ci soit concentré dans le Nord de l'hexagone).

Nous souhaiterions pouvoir recevoir des compétitions masculines de ce type.

Nous sommes donc engagés à être candidats à l'organisation de grands événements.

6ème axe : Finances

Le service financier piloté avec compétence et rigueur par Françoise Stoffer en collaboration avec Eric Courtois et Jean-Paul Paret, nous permet de vous présenter bilan 2017 équilibré, expertisé par les experts-comptables KPMG et certifié par le commissaire aux comptes BB conseils, présents aujourd'hui.

Merci aux salariés, qui ont dû s'inscrire dans une nouvelle manière de travailler, dans une dimension Grande Région. Mais nous devons optimiser chaque métier en conjuguant passion, intérêt et obligations de l'association.

Bien entendu, une grande région ne peut se construire que progressivement ; tout ne peut être résolu d'un coup de baguette magique, beaucoup d'actions sont en cours de réalisation, des régulations sont à apporter, tout n'est pas satisfaisant, mais sachez que toutes les équipes dirigeantes et les salariés sont pleinement investis avec leur part d'incertitude, de doute, parfois d'inconfort, mais au service des 40509 licenciés et 238 clubs pour que demain le Handball se développe.

Notre réussite passe aussi à nous reconnaître comme des acteurs ***d'une seule entité, AURA.***

Reconnaître que nous avons changé de dimension : nous sommes à ce jour « une entreprise ». Reconnaître que les champs des compétences des grandes régions et par la même des départements ont changé fortement. Une analyse objective de ces compétences et de leurs évolutions est indispensable (l'évolution de nos compétences a un impact direct sur celles des comités) ; elle devra sans doute nous conduire à revisiter le modèle économique et l'organisation des ressources humaines.

Il nous reste beaucoup à entreprendre, à imaginer le futur c'est que nous faisons tous les jours et je vous remercie de m'avoir écouté

Rapport moral du président

2 - Rapport moral du Président			Adoptée
Date du vote :	23/6/18 10:49		
Votants : 199		Non voté : 3	
Voix totales : 1057		Taux d'abstention : 5,9%	
Voix exprimées : 973		Type de scrutin : Public	
1 - Pour	862 Voix		88,6%
2 - Contre	111 Voix		11,4%
3 - Abstention	62 Voix		

Le rapport moral est adopté.

Rapport moral du Secrétaire Général

3 - Rapport moral du Secrétaire Général			Adoptée
Date du vote :	23/6/18 10:50		
Votants : 199		Non voté : 5	
Voix totales : 1057		Taux d'abstention : 18,4%	
Voix exprimées : 829		Type de scrutin : Public	
1 - Pour	662 Voix		79,9%
2 - Contre	167 Voix		20,1%
3 - Abstention	195 Voix		

Le rapport moral est adopté.

Rapport de la Commission Discipline

4 - Rapport de la Commission territoriale de discipline			Adoptée
Date du vote :	23/6/18 10:52		
Votants : 199		Non voté : 6	
Voix totales : 1057		Taux d'abstention : 9,2%	
Voix exprimées : 922		Type de scrutin : Public	
1 - Pour	818 Voix		88,7%
2 - Contre	104 Voix		11,3%
3 - Abstention	97 Voix		

Le rapport est adopté.

Rapport de la Commission des litiges

5 - Rapport de la Commission territoriale des réclamations et litiges			Adoptée
Date du vote :	23/6/18 10:54		
Votants : 199		Non voté : 3	
Voix totales : 1057		Taux d'abstention : 13,2%	
Voix exprimées : 899		Type de scrutin : Public	
1 - Pour	768 Voix		85,4%
2 - Contre	131 Voix		14,6%
3 - Abstention	140 Voix		

Le rapport est adopté.

Rapport de la Commission Médicale

6 - Rapport de la Commission territoriale médicale			Adoptée
Date du vote :	23/6/18 10:55		
Votants : 199		Non voté : 5	
Voix totales : 1057		Taux d'abstention : 13,2%	
Voix exprimées : 884		Type de scrutin : Public	
1 - Pour	824 Voix		93,2%
2 - Contre	60 Voix		6,8%
3 - Abstention	139 Voix		

Le rapport est adopté.

Rapport de la Commission Statuts et Réglementation

7 - Rapport de la Commission territoriale des statuts et réglementation			Adoptée
Date du vote :	23/6/18 10:56		
Votants : 199		Non voté : 4	
Voix totales : 1057		Taux d'abstention : 12,1%	
Voix exprimées : 907		Type de scrutin : Public	
1 - Pour	763 Voix		84,1%
2 - Contre	144 Voix		15,9%
3 - Abstention	128 Voix		

Le rapport est adopté.

Rapport de la Commission Service aux clubs

8 - Rapport de la Commission territoriale service aux clubs			Adoptée
Date du vote :	23/6/18 10:57		
Votants : 199		Non voté : 6	
Voix totales : 1057		Taux d'abstention : 21,6%	
Voix exprimées : 796		Type de scrutin : Public	
1 - Pour	631 Voix		79,3%
2 - Contre	165 Voix		20,7%
3 - Abstention	228 Voix		

Le rapport est adopté.

Rapport de la Commission Communication / Commercialisation / Partenariat

9 - Rapport de la Commission communication / événementiel /partenariats			Adoptée
Date du vote :	23/6/18 10:58		
Votants : 199		Non voté : 5	
Voix totales : 1057		Taux d'abstention : 20,1%	
Voix exprimées : 818		Type de scrutin : Public	
1 - Pour	630 Voix		77,0%
2 - Contre	188 Voix		23,0%
3 - Abstention	212 Voix		

Le rapport est adopté.

Rapport de la Commission Arbitrage

10 - Rapport de la Commission territoriale d'arbitrage			Rejetée
Date du vote :	23/6/18 10:59		
Votants : 199		Non voté : 1	
Voix totales : 1057		Taux d'abstention : 15,4%	
Voix exprimées : 886		Type de scrutin : Public	
1 - Pour	429 Voix		48,4%
2 - Contre	457 Voix		51,6%
3 - Abstention	163 Voix		

Le rapport est rejeté.

Rapport de la Commission d'Organisation des Compétitions

11 - Rapport de la Commission territoriale d'organisation des compétitions			Adoptée
Date du vote :	23/6/18 11:00		
Votants : 199		Non voté : 7	
Voix totales : 1057		Taux d'abstention : 14,8%	
Voix exprimées : 859		Type de scrutin : Public	
1 - Pour	508 Voix		59,1%
2 - Contre	351 Voix		40,9%
3 - Abstention	156 Voix		

Le rapport est adopté.

Commission Finances

La parole est donnée à M. Borel, commissaire aux comptes qui rappelle la mission qui leur ait confié, à savoir, certifier la valeur financière des comptes qui sont remis lors de l'AG

Le commissaire aux comptes s'engage sur la pertinence des informations restituées.

Cette certification est faite à partir :

- d'un audit des comptes
- d'échanges avec les personnes permanentes ou non de la ligue, afin d'obtenir tous les documents nécessaires aux contrôles

Ce travail est comptable et juridique et doit être effectué avant votre AG.

Principaux points :

⇨ Les comptes annuels sont audités selon les normes applicables en France

⇨ Le rapport reprend les impacts des 3 entités en une seule : les commissaires ont vérifié que les conséquences comptables des 3 entités en 1.

⇨ Conventions : entre la ligue et le comité du Rhône (mise à disposition des locaux), mise à disposition de personnel auprès de la ligue, avance de trésorerie auprès de l'ASS de formation

Alain Koubi rappelle que suite à l'AG assez torride de l'an dernier, la FFHB a suivi de manière très précise toutes les actions notamment financières ; ce suivi a été fait pour toutes les ligues ayant fusionné. Il est important que vous félicitiez toute l'équipe financière pour le travail remarquable qui a été effectué. La présentation comptable qui est faite est la seule en France qui est faite comme le demande la FFHB. L'an dernier le vote a été difficile sur ce point et la FFHB est très heureuse du fonctionnement financier d'AURA sur toute la saison.

Serge Landry (Villeurbanne HB), s'adresse à M. Borel quant au fonds associatif : où ont été affectés les résultats 2016 des 3 structures (résultats qui n'ont jamais été validés) et qu'est-ce qui a permis

l'écriture comptable et l'action juridique sur cette affectation ? M. Landry précise qu'il n'a pas la même approche qu'Alain Koubi sur la gestion financière de la ligue. Suite à 2 AG pour valider le budget, où sont passées les écritures du mois de juillet (reprise de fonds de dotation de 100 000 € pour couvrir en partie 133 000 € de charges exceptionnelles) ? Les comptes n'ont pas été fournis assez tôt pour permettre d'anticiper ce type de questions.

M. Borel apporte une réponse technique : tout ce qui est antérieur à l'entité AURA est bien dans les fonds associatifs à l'ouverture, tout est repris. La comptabilité suit le juridique.

Pas de présentation du bilan spécifique du bilan celui-ci ayant été envoyé aux clubs.

Alain Koubi précise que concernant les 100 000 €, et en appui sur les précédents propos sur la bonne gestion, la ligue n'a pas eu à puiser dans ses fonds propres.

Grâce au Mondial, ressource exceptionnelle de 135 000 €, et au France-Norvège, autre ressource exceptionnelle, la ligue est capable de sortir un excédent de 35 / 38 000 €

Les fonds propres des 3 ligues : nous avons interrogé la compagnie des commissaires aux comptes dans le cadre de fusion / absorption, tous les fonds propres sont fusionnés.

Serge Landry insiste auprès d'Alain Koubi, car avant la fusion la Ligue du Lyonnais n'avait pas le droit de distribuer une plus-value immobilière, et à ce moment la FFHB par l'intermédiaire d'Alain Koubi avait indiqué que le fait n'était pas grave. Un an après le contraire est dit. Les clubs ne sont pas assez écoutés.

Alain Koubi répète que la gestion sur 2017 est exemplaire et a une solidité financière à moyen terme, avec à sa tête des professionnels des comptes.

Serge Landry indique que ce ne sont pas des comptes qui sont arrêtés, mais ce ne sont que des projets, avec des libellés en dépit du bon sens ; peut-être par manque de temps ou autre ; certains comptes mériteraient d'être regroupés.

Dans la présentation des comptes nous sommes propriétaires de locaux et dans ce cadre il y a du terrain et immeubles et pour l'établissement de Bron il y a des constructions, mais pas de terrain.

Serge Landry insiste sur le fait que les 100 000 € et 135 000 €, ne sont pas des écritures et que le résultat annoncé est faux. Bien que ce ne soit pas très important, mais les votes faits par les clubs lors des 2 AG ne sont pas respectés.

Alain Koubi, précise que la présentation est faite de manière claire pour que les clubs aient une bonne visibilité des dépenses. L'intervention de M. Landry donne l'impression que la ligue « triche »

M. Borel : le fait d'avoir plusieurs lignes de charges est très subjectif, car il n'y a aucune imposition d'avoir une ou x lignes.

Serge Landry a échangé avec Françoise Stoffer, trésorière de la Ligue, concernant un échelonnement de la dette du club, à cette occasion il a su que la ligue avait une trésorerie de 1M d'euros, ce qui est bien, pour autant il est déçu du manque de compréhension au niveau du non-respect des échéances

Françoise Stoffer, je rappelle que tous les clubs font des efforts pour régler mensuellement et lorsqu'ils sont en difficulté, ils contactent le service financier et nous trouvons des accords. La seule

contrepartie que nous demandons est un écrit d'engagement du paiement des dettes. Lorsqu'un club ne paie pas ses dettes, c'est un service, un arbitre, … qui en subit les conséquences. Nous avons expliqué pour quelle raison nous avions une trésorerie de ce niveau au 31 décembre. Nous vous rappelons que nous facturons les licences sur le dernier trimestre de l'année civile (les 2/3 des licences sont payés au 31 décembre, alors que nous réglons la FFHB sur un délai plus échelonné)

Alain Koubi propose à Serge Landry de détailler la discussion hors AG afin de ne pas perturber le déroulement

Catherine Russier de Beaux Yssingeaux indique que n'étant pas une spécialiste des finances, une analyse globale aurait été intéressante ainsi qu'un résumé aurait permis d'éclairer le sujet.

Eric Courtois, trésorier adjoint, précise :

- sur les 3,6 M d'€, 1M est reparti sur la FFHB
- un poste important sur les salaires et cotisations sur les salaires : 900 000 €
- le reste est réparti sur les différentes commissions
- quelques dépenses sur la mise en conformité des locaux

L'an dernier nous avions indiqué que nous souhaitions garder les 3 sites et tous les salariés ; cette décision avait été acceptée par les clubs, mais vous pouvez aujourd'hui ne plus être d'accord. Nous pourrions « économiser » 60 à 70 000 €, en ne gardant qu'un site et en nous séparant de 4 ou 5 salariés, ce n'est pas le choix qui a été fait l'an dernier, afin de garder la proximité clubs et comités.

Franck Joly : il y a au passif une provision / charges de 99 000 €, quel est le détail ?

Eric Courtois précise qu'il s'agit d'une provision sur les départs en retraite (3 personnes vont partir d'ici 2 à 3 ans).

Franck Joly est d'accord avec la personne d'Yssingeaux : une synthèse aurait été appréciable afin pouvoir comparer le prévisionnel avec le réalisé ; c'est ce qui intéresse les clubs. Est-on réellement dans le budget ? Les comptabilités des clubs sont compliquées à ce jour.

Françoise Stoffer précise qu'il y avait 3 logiciels de comptabilité différents avant la fusion et nous avons dû en prendre un 4ème. Au 1er semestre nous n'avons pu avoir de comptabilité analytique. Depuis nous avons pu la mettre en place et nous fonctionnons par commissions. Ce qui explique que nous ne puissions vous présenter cette comparaison pour 2017 ; nous serons prêts pour 2018.

Franck Joly indique qu'un simple tableur excel présentant les grandes masses aurait suffi ; je suis aussi expert-comptable, je pense que cela aurait pu être fait.

Eric Courtois précise qu'un tableau affichant le prévisionnel 2017, le réalisé 2017 et le prévisionnel 2018 est prévu en présentation cet après-midi.

Vincent Reboul président du Etoile/Beauvallon HB, trouve qu'il y a beaucoup de polémiques, car avant de faire voter, il faut présenter les comptes. Ces comptes ont été envoyés mais ne sont pas lisibles par tous. Connaissant le cabinet KPMG ils auraient pu faire une présentation plus claire pour tous.

Les commissaires aux comptes ne sont pas là pour expliquer les comptes, il est dommage qu'il n'y ait pas une explication claire pour les clubs alors que la ligue est au service des clubs. 10 mn de présentation claire aurait permis de ne pas soulever autant de débats et de questions. Les personnes ayant plus d'expérience vont influencer dans le mauvais sens et cela est bien dommage.

Loic Tribout de l'Isle d'Abeau HB : après nous avoir mis le couteau sous la gorge l'an dernier pour les augmentations et le peu de clarté cette année, il est légitime de se poser des questions ; ce sont les clubs qui ont financé les 175 000 € de frais de fusion.

Alain Koubi précise qu'il s'agit d'une extrapolation du budget prévisionnel : l'excédent à ce moment-là ne pouvait pas être voté, ce qui a été voté était pour le bon fonctionnement de la ligue ; le déficit prévisionnel était plutôt de 135 000 €.

Jérôme Vallée du HB d'Yzeure, avez-vous évalué les recettes liées aux pénalités appliquées aux clubs et son montant pour cette année ?

Alain Koubi : traditionnellement les amendes ne sont pas dans le budget et donc non évaluables ; il s'agit d'une précaution comptable.

Jérôme Vallée - HB d'Yzeure, la question est quelles sont les recettes sur la partie pénalités dans le bilan ?

Martine Chapelon, président de la COC : en grande partie ce sont des pénalités sportives dont je ne connais pas le montant exact à ce jour, toutefois au 31 décembre la somme était de 4 000 €, dont plus de 50 % liés à des forfaits d'équipes pour 238 clubs, ce qui représente peu dans le bilan. Certains anciens secteurs n'étaient pas amendés dans le passé (exemple : joueur non qualifié et participant à une rencontre ou pas de responsable de salle), et par ricochet certains clubs ont été fortement amendés par rapport au passé.

Eric Courtois précise que sur la Page 12 il y a 18 000 € d'amendes, dont 10 000 € de la discipline.

Frédéric Uroz, président de la Commission Discipline, précise le chiffre a été arrêté avant le 21 juin 2018 et ne prend pas en compte la session de la veille et que la commission fonctionne sur l'année sportive (d'octobre juin). Sur la 1ère partie de la saison, la somme était de 2 500 €, les sessions de discipline débutant en décembre 2017.

Dans les chiffres ne peuvent apparaître que les chiffres de 2017 qui correspondent au bilan. Lorsqu'il y a des abus et en cas d'alerte de fraude suspectée, Frédéric Uroz rappelle que le commissaire aux comptes aurait levé une alerte. Nous ne sommes pas parfaits sur la présentation, et il faut nous laisser le temps de mesurer une meilleure présentation

Jérôme Vallée - HB d'Yzeure précise qu'il n'y a pas suspicion de fraude, mais simplement un manque de clarté sur ces chiffres, pour certains nous avons fait 3 heures de route et il est dommage que nous n'ayons pas de présentation claire, ce qui permettrait d'avoir des débats plus courts. Les amendes et règlements ont été votés, nous ne les contestons pas. Et je voulais simplement les montants. Vous indiquez 18 000 € sur le bilan, donc ne comprennent pas 2018, et nous avons des pénalités sur 3 mois, donc les chiffres de la saison prochaine seront plus élevés.

Serge Landry : nous parlons de chiffres et le compte de discipline est un compte 706418 de produits négatif, donc une charge, pourriez-vous m'expliquer comment cela est possible ?

M. Borel : il s'agit d'une extourne suite à la fusion, et de l'héritage de la saison précédente.

Serge Landry précise que ce devrait être une charge exceptionnelle

M. Borel précise que cette comptabilisation date d'il y a 10 ans.

Serge Landry, 35 000 € de perte client en provision représente quoi ?

Françoise Stoffer, il s'agit d'une provision et donc d'un risque, avec SAS formation (prud'homme)

Serge Landry demande si dans cette provision figure le club de Pôle Sud.

Françoise Stoffer précise que Pôle Sud était sur l'exercice 2016.

Eric Courtois explique qu'il existe un club qui est potentiellement en règlement judiciaire et qu'une provision a été mise en place. Que les frais de déplacement sont très élevés, car le territoire est plus important ; ce montant va diminuer par la mise à disposition de véhicules, nous avons déjà économisé 8 000 €.

Approbation des Comptes

12- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2017 et à donner quitus au trésorier pour la gestion des comptes de la Ligue Auvergne Rhône Alpes Handball			Rejetée
Date du vote :	23/6/18 11:53		
Votants : 201		Non voté : 1	
Voix totales : 1071		Taux d'abstention : 28,3%	
Voix exprimées : 761		Type de scrutin : Public	
1 - Pour	375 Voix		49,3%
2 - Contre	386 Voix		50,7%
3 - Abstention	303 Voix		

Le rapport est rejeté. L'affectation du résultat ne sera pas votée.

Alain Koubi suite au vote, comprend que les clubs aient des questions, mais ne comprend pas le résultat du vote qui ne justifie pas le travail remarquable qui a été fait

Yves Montangerand de Corbas indique que si Alain Koubi vote ce qu'il ne comprend pas, pour quelles raisons est-il là ?

Alain Koubi je vous conseille de voir ce que nous présentons à la FFHB, et je vous rappelle que lorsque vous votez le bilan de la ligue, c'est la gestion qui est validée or vous dites que vous ne remettez pas en cause cette gestion. La ligue peut entendre que la présentation n'est pas bonne et fera des efforts pour la saison prochaine.

Franck Joly que se passe-t-il lorsqu'une résolution est refusée comme tout à l'heure avec la CTA et maintenant celle-ci ?

Alain Koubi, 2 choses seulement peuvent remettre en cause la ligue : le rapport moral du président et le vote contre du budget prévisionnel ; ces 2 rejets ne sont que des sujets à prendre en compte par la ligue pour la prochaine fois et Serge Landry peut venir à Ligue pour apporter son point de vue la saison prochaine. La qualité de la gestion est donnée par le commissaire aux comptes.

Club x : En France nous ne tenons pas compte des abstentions, mais il y a 300 abstentions et je ne pense pas que ce soit un vote contre, mais plutôt un vote d'incompréhension.

Elections au Conseil d'Administration

Rappel de la procédure par Valérie Corduri-Daviet, présidente de la commission Statuts et Réglementation.

11 représentants des 11 comités l'an prochain, le Cantal ne présentait personne et la représentante de la Loire a démissionné.

Présentations des candidats et vote.

14 - Renouvellement Conseil d'administration de la Ligue - collège masculin

Horodatage du vote : 23/6/18 12:04	Abstentions :
Votants : 201	
Voix total : 1071	Non voté : 45
Voix exprimées : 844	
Majorité absolue	
Comité Loire - Jean-Pierre DEFOUR : 517 voix	Élu(e)
Comité Cantal - Cédric LAPORTE : 327 voix	Non élu(e)

M. Jean-Pierre DEFOUR est élu au CA de la Ligue en tant que représentant du comité 42.

15 - Renouvellement Conseil d'administration de la Ligue - collège féminin

Horodatage du vote : 23/6/18 12:06	Abstentions :
Votants : 201	
Voix total : 1071	Non voté : 26
Voix exprimées : 945	
Majorité absolue	
Comité du Cantal - Paméla RAYMOND : 789 voix	Élu(e)
Comité de la Loire - Bernadette JEANTET : 156 voix	Non élu(e)

Mme Pamela RAYMOND est élue au CA de la Ligue en tant que représentante du comité 15.

FOCUS « le club de Demain »

Stéphanie Aurambout, présidente de la commission Développement, précise que le service aux clubs a souhaité faire un focus sur le club de demain car nous devons nous adapter. Nous devons anticiper pour être solide.

Le club de demain prend sa source à partir des rencontres que nous avons faites au cours de la saison (clubs, comités). Les temps d'échanges sur le territoire ont été riches d'enseignement. Nous avons fait un diagnostic dont le cœur a été l'enquête faite auprès des clubs début 2018 : 80 % des clubs ont renseigné ce questionnaire et nous vous en remercions.

Nous souhaitons construire ce club de demain avec les clubs, les comités, tout en partage.

4 points fondamentaux sont ressortis :

- L'emploi : volonté d'embauches avec pérennisations de ces emplois
- Le baby-hand, qui s'est fortement développé. Une dizaine de personnes a été formée : nouvelle pratique, nouveau public, fidéliser les parents, trouver de nouvelles ressources financières. Une formation sera proposée la saison prochaine (plus courte que celle de cette année).
- Développement de ressources propres suite aux baisses de subventions, notamment avec l'expérience d'un club de l'Isère
- Le développement d'une dynamique associative (clubs, comités), afin de trouver des ressources financières et humaines.

De nouveaux temps seront mis en place la saison prochaine à partir des demandes faites et du retour d'expérience de cette saison.

Pascal Jacquet précise que la commission a réuni des informations des pratiques mises en place sur d'autres régions, d'autres sports, comme par exemple « tournoi dans le noir », 4 contre 4, outils de coaching, handfit grand parents… Beaucoup d'innovations utilisent de nouvelles technologies et nous sommes en retard sur ces utilisations (facebook, youtube, …) qui permettent d'amener d'autres ressources. Ces outils permettent d'attirer de nouvelles ressources, dont des jeunes et de nouveaux partenaires.

Les outils :

- Aide aux recrutements
- Centre de ressource de l'emploi (mis en ligne sur le site de la ligue)
- Accompagnement individuel
- Quelques bonnes pratiques que les clubs ont mises à disposition

Formation Fédérale et Institut de la Formation et de l'Emploi Territorial

Franck Cadei, conseiller technique du ministère et porte-parole de la FFHB

2 grands piliers :

- Joueurs / joueuses pour le renouvellement de l'élite
- Les encadrants

L'année dernière, une 1ère réforme est venue modifier le 1er pilier : réforme profonde des pôles espoirs. Cette réforme a été très bien accomplie dans notre ligue

La seconde partie, engagée depuis plusieurs l'année, mais prendra toute son importance dès 2019, à savoir :

Direction technique fédérale : **réforme de l'architecture de la formation**. A ce jour la formation est de type animateur, entraîneur régional… A partir de 2019, cette architecture sera caduque.

Pourquoi ? La ligue est de dimension européenne et non plus nationale, et nous devons être en conformité avec la législation et être compétitif par rapport aux autres pays. Nous devons répondre aux attentes de tous les acteurs du handball et nous devons nous adapter à ce nouveau contexte, le maître mot est l'émancipation du ministère des Sports. Il y a à ce jour 2 parcours actuellement fédéral et parcours d'état, et pour être rémunéré le diplôme doit être un diplôme d'état (légal). La FFHB veut porter elle-même ses titres ; avec une formation fédérale, vous pourrez avoir un diplôme permettant une rémunération et la FFHB veut maîtriser les parcours de formation.

La réforme sera en profondeur.

À ce jour, nous avons en AURA environ 20% de personnes ayant reçu une formation : le but est de proposer une réforme qui permette d'avoir une équipe liée à un cadre formé et une pratique.

La multiplication des offres de pratique (beach, 4x4, handfit, ….) portées par la FFHB, impliquent de l'arbitrage, des bénévoles différents.

La nouvelle architecture va s'adresser à toutes ces pratiques.

Au sein d'AURA nous allons essayer de dispenser un maximum de ses formations, tout en modularité. Exemple, à ce jour il faut 120 heures de formation pour un animateur, cela avec un cursus très précis. Demain il y aura un ensemble de petits modules répartis au cours de l'année, modules dans lesquels chacun pourrait « piocher ». L'ensemble de ces modules permettra d'être certifié.

Intervention de Bernard Gallet, responsable du Service Formation

Pour 2018-2019, nous allons intégrer les primo-formations (animateurs, …) ; cette organisation est posée sur une architecture commune.

Objectif commun à avoir entre les clubs et la ligue : chaque équipe devrait être arbitrée par des arbitres, des accompagnateurs, des accompagnateurs de JA formés.

La formation doit être de qualité et de proximité (1 heure de déplacement pour aller en formation).

Mise en place de la formation à distance (FADTE).

Sur 238 clubs, soit 1000 rencontres par week-end, 3700 personnes sont « inscrites » comme responsables d'équipe, mais seulement 800 sont formées.

Pour les JAJ, 4 rencontres sur 10 seulement ont un accompagnateur de JAJ, nous devons augmenter le niveau de l'encadrement.

L'action pour 2018-2019 c'est la mise en place du guichet unique, ce qui signifie un seul point d'entrée pour la formation quel qu'elle soit, un tarif unique pour tous, soit un coût de la formation

estimé à 9,15 €, montant de remboursement de l'OPCA, et ramener à 5 €/heure par la ligue pour les bénévoles. Pour 2018-2019, nous avons décidé de récupérer une partie de la subvention du FADTE, de manière à diminuer le coût de l'animateur de 50 %, formateur de JAJ à 40 %. Cet abaissement de coût permet de rester à quasi-coût égal de la saison dernière sur ces 2 types de formation.

Redéploiement des formations avec les comités, sous forme de prestation : l'ITFE prendra les inscriptions, ce qui permettra de générer des bassins de formation qui seront repris localement

Le tarif des prestations est reversé à 90 % aux comités qui dispenseront les formations

L'ambition pour la saison prochaine :

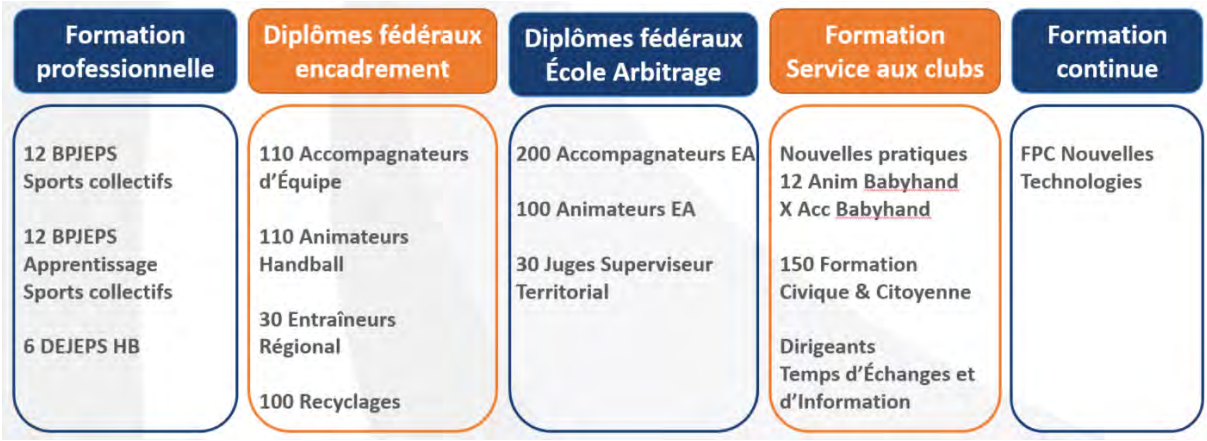

Les phases de la formation :

- Communication
- Inscription
- Déploiement

Pour chaque stagiaire inscrit, il y aura 2 équipes, une pour l'opérationnelle et une autre pour la partie administrative.

CHANGEMENT IMPORTANT POUR LES CLUBS : vous pouvez faire votre inscription sur le site, en fonction de vos besoins, et non plus attendre l'information affichant les dates de formation.

Le développement

Certains comportements nuisent au développement de notre sport, aussi la commission Discipline, en collaboration avec le Service aux clubs et les volontaires du service civique a travaillé avec des clubs : Le Teil, St Vallier, Montmeli'hand, Villeurbanne, Privas et Tassin qui ont participé à ce projet.

Les autres clubs qui ont participé à certaines réunions : Moirans, Sillans, Rhodia, Villefontaine.

Remerciements à la secrétaire de la discipline, les procureurs, le service aux clubs, le service civique pour avoir traité 153 affaires sur la saison sportive.

3 axes sont mis en avant :

- responsabilité des présidents, qui doivent insister sur les comportements à ne pas avoir
- des actions vous seront diffusées via la communication
- la formation : définition du rôle de chacun (responsable de salle, ….), des mesures à prendre en cas de difficultés

Remises des médailles Fédérales

Claudine MARESCHAL est décorée de la médaille de bronze FFHB, et Franck CADEI de la médaille d'Argent.

Remises des médailles de la Ligue

Comité 01 : JANNICK SABATIER, Comité 03 : Jérôme LAVOCAT, Comité 15 - Pamela RAYMOND, Comité 26/07 : Christian MAGNIN, Comité 38 : Philippe DUNAND, Comité 42 : Elisabeth QUEROL, Comité 43 : Luc CHATAIN, Comité 63 : Patrice BARTHELEMY, Comité 69 : Jean-Jack DARGAUD, Comité 73 : Bernard KOENIGSBERG, Comité 74 : Toufik AMASSAS.

PAUSE

Euro 2018 Féminin

Audrey TORT, Responsable communication et marketing InFront, présente l'Euro 2018 féminin.

Projection d'un film de présentation de l'Euro.

16 équipes seront présentes sur l'EURO, le tirage au sort a eu lieu la semaine dernière : toutes les informations se trouvent sur les supports de communication.

Cet évènement représente :

- Un budget de 10 M d'euros
- 1300 bénévoles
- Objectif 165 000 billets à vendre, développement de la pratique féminine, développement de la féminisation dans les instances dirigeantes, accompagner les performances de l'équipe de France afin de conforter les très bons résultats des années précédentes
- Chaque territoire hôte ou non est impliqué dans le projet durant ces 2 semaines

Point billetterie : plus de 30 % des billets ont été vendus, soit environ 50 000 ; la finale sera à Paris, avec 6 000 billets vendus à ce jour. Le système de vente est le même que pour le Championnat du monde : des packs dans un 1er temps, puis des billets à l'unité.

Les personnes du territoire AURA fréquente fortement le site.

Rappel sur l'organisation :

- Tours préliminaires sur 4 villes : Brest, Montbéliard, Nancy et Nantes. La France commencera à Nancy, Nantes puis Paris
- Le calendrier, les différents groupes : toutes les informations sont sur le site.
- La France (groupe B) commencera par la Russie, et sera accompagnée le Monténégro et la Slovénie

Toutes les informations se trouvent sur le lien :

https://fra2018.ehf-euro.com/fr/page-daccueil/

Ce type d'évènement, comme l'a confirmé le Championnat du monde, permet aux clubs Pro d'avoir une augmentation de bénévoles.

Le territoire de Paris a fermé les inscriptions des bénévoles, mais le dispositif reste ouvert sur les 4 autres sites.

Challenge club : inciter et accompagner les clubs durant l'EURO, avec une grille de dotations en fonction du nombre de billets achetés

Pôle communication : format différent, l'EHF Euro sera le support pour suivre l'évènement, ainsi que les réseaux sociaux de la FFHB. Dispositif de communication mis en place par Central Hand.

Il est important que les différentes structures remontent les évènements en lien avec l'EURO féminin (labellisation).

Les mascottes ont changé de tenue, mais sont toujours utilisées.

Un partenariat avec l'orchestre philharmonique de Paris est prévu.

De nouveaux projets, comme l'ascension du Mont Blanc pour le Championnat du monde, sont en cours de réflexion.

Le prix moyen du billet est de 8 €.

Commission Statuts et Réglementation

CMCD

La saison dernière les CMCD ont été construites après « fusion » des règlements des anciennes ligues. Cette saison le règlement a été adapté en prenant en compte les contraintes sportives (équipes départementales) et les contraintes d'arbitrage.

La saison prochaine, de nouvelles évolutions auront lieu afin de prendre en compte la partie formation.

Question de Marie-Christine Richel de Val de Leysse : est-il possible d'avoir une explication sur les changements mis en place ?

Réponse Patrick Singla, responsable de la Division CMCD : peu de changements, intégration de la nouvelle N3 féminine gérée par le territoire, les championnats départementaux, et un ajustement sur les seuils pour les catégories qui monteront en nationale. Des simulations ont été faites, les clubs qui ne respectaient pas les CMCD ne les respecteront toujours pas, comme ceux qui étaient bons le seront toujours.

Marie-Christine de Val de Leysse : Combien de clubs ne respectent pas leurs obligations ?

Patrick Singla : 51 équipes

Question Aurélie Viala du Hand de Langogne : concernant les seuils, il est inscrit un animateur ou un animateur en formation ; le fait d'avoir 2 animateurs est-ce bon ?

Réponse Patrick Singla : oui

Aurélie Viala - Langogne : concernant le calcul des points pour les ressources. Le coefficient de 0,75 sur les 2 collectifs est calculé de quelle manière ?

Réponse Patrick Singla : les 2 collectifs doivent jouer au même niveau ; si par exemple vous avez un collectif en national et un collectif en territoire, le coefficient ne sera pas appliqué.

Aurélie Viala du club de Hand de Langogne : les 51 équipes qui ne respectent pas les obligations ont-ils des problèmes de ressources ou de seuils ?

Patrick Singla : les manques sont essentiellement sur les socles, et souvent le manque est sur une unité (personne, équipe).

Aurélie Viala du club de Hand de Langogne : nous revenons sur le problème de la formation, car ce ne sont pas les clubs qui ne veulent pas, mais sans doute plutôt un problème de manque de ressources. Les pénalités sont-elles des points enlevés sur les championnats de l'année prochaine ?

Patrick Singla : oui ; les points seront appliqués avec un prorata selon le nombre d'équipes dans la poule.

Aurélie Viala du club de Hand de Langogne : cela signifie-t-il qu'une équipe ne répondant pas à ses CMCD pourrait ne pas accéder au niveau supérieur ?

Réponse Patrick Singla : tout à fait

Question Franck Joly de St Georges Handball : s'il y a sanction de points, cela ne porte que sur l'équipe 1ère ?

Réponse Patrick Singla : l'équipe 1 est contrôlée et donc la sanction porte sur cette équipe.

Rappel de Valérie Corduri-Daviet : nous vous rappelons que dans les nouveaux règlements, il y aura des contrôles sur l'équipe 1ère et sur les équipes suivantes impaires afin de palier à l'intégration des championnats départementaux et ceci pour ne pas être en manque notamment d'arbitres.

Marianne Chevallier de Sillans : nous n'avons que des équipes de niveau départemental, et je pense que vous allez à la « mort » des petits clubs avec ces obligations car nous ne pourrons pas les remplir malgré tous nos efforts.

Valérie Corduri-Daviet : aviez-vous des obligations d'arbitrage ? Si oui ce sont les mêmes que nous avons remonté.

Marianne Chevallier: oui, nous en avions, mais lorsque nous avions des difficultés, nous étions aidés par notre comité afin de surmonter ce type de problèmes.

Valérie Corduri-Daviet : nous avons été « obligés » de le mettre en place ; il s'agit d'une incitation afin de mettre des personnes en formation, et nous ferons un bilan en fin de saison ; il ne s'agit nullement de « planifier la mort de certains clubs ».

Nathalie Doumayrou de Charmes St Georges : nous sommes peut être mal organisés, mais au cours de cette saison j'ai eu beaucoup de peine à joindre votre commission et à mettre à jour Gest'hand notamment sur le recyclage des entraîneurs ; à ce jour l'entraîneur a eu sa carte, mais lors de l'extraction, cette personne n'apparaît pas dans Gest'hand.

Patrick Singla : la commission est un « organe » de contrôle, si vous avez des problèmes de mise à jour dans Gest'hand vous devez vous adresser à la bonne commission.

Nathalie Doumayrou : nous avons bien compris, mais avec tous les changements qui ont eu lieu, les échanges ne sont pas simples.

Patrick Singla : concernant votre club, je vous ai fait 3 mails en mettant en copie les commissions concernées pour vous rappeler de quelle manière vous pouvez faire un état des lieux.

Nathalie Doumayrou : ce n'est pas un reproche, mais un constat. Le mail a été fait à la commission adéquate, mais sans effet. Le second point, concernant la gestion des JAJ, peu de clubs savent que ce sont les clubs qui doivent le faire.

Patrick Singla : nous allons essayer de faire un document indiquant la procédure à faire et le faire parvenir à tous les clubs.

Nathalie Doumayrou : page 6 sur le document des CMCD, il est indiqué sur le tableau des obligations sur la partie technique masculin pour la 1ère division. Un club en 1ère division est-il soumis à la CMCD ?

Patrick Singla : oui

Daniel Sobieraj de Dombes Handball : pour quelles raisons les arbitres de plus de 55 ans ne figurent pas ?

Claude Perruchet : la CCA souhaitait que ces arbitres ne soient plus comptabilisés, mais suite à des retours de clubs il a été admis que ces arbitres puissent être comptabilisés sous réserve qu'ils s'investissent dans la formation des JAJ. Les CTA certifient l'investissement de ces arbitres. Au niveau national nous en avons compté 489, le doyen a 74 ans et est intervenu plus de 50 fois au cours de la saison, et le vice-doyen a 73 ans et est intervenu plus de 30 fois. Nous aurions tendance à croire que les CTA « valident » pratiquement toutes ces personnes de plus de 55 ans. Sachez que ces personnes peuvent être comptabilisées.

Stéphane Moulin de Aubière Handball : je reviens sur la remarque précédente quant à la mise à jour de Gest'hand, où certains arbitres sont comptabilisés pour mon club alors qu'ils ne le devraient pas

et vice versa. Cette saison nous avons eu beaucoup de mal à valider nos CMCD AURA alors qu'en national, il y a 3 ans nous étions bons en décembre.

Claude Perruchet : pour les techniciens liés à la FFHB (fédéraux et interrégional) la mise à jour est faite par la fédération, pour les niveaux en dessous cela dépend des CTS, pour les arbitres la mise à jour est assurée par la CTA ; mais sachez que sur certains territoires des autorisations de mise à jour ont été données sans réel contrôle et que certaines personnes se sont vues validées au dernier moment selon les besoins, ayant bien conscience que la commission des CMCD ne fait que contrôler et que les mises à jour sont effectuées par les commissions concernées

Stéphane Moulin : oui, nous sommes bien d'accord, mais j'ai un technicien qui n'est plus dans mon club depuis 10 ans et qui compte toujours dans les bilans.

Claude Perruchet : nous avons conscience qu'avec les mutations, l'affectation ne soit pas toujours bonne. Une demande a été faite au service informatique pour que l'entraîneur soit compté dans le club dans lequel il est licencié.

Valérie Corduri-Daviet : nous envoyons des états régulièrement, mais peu de clubs nous sollicitent, il en faut pas hésiter à nous contacter rapidement.

Thierry Schutters, président de la Commission Arbitrage : pour les arbitres, les modifications se font dans Gest'hand et sont gérées par la CTA. Cette saison, comme nous étions sur une période transitoire, nous n'avons rien fait, sauf si une demande est faite et après contrôle de la CTA. Plusieurs clubs nous ont fait un retour et nous avons traité. Nous nous sommes aperçus tardivement que des clubs de national ont eu des arbitres T2 qui sont apparus et qui n'ont pas été validés. Après concertation avec la CCA, les mises à jour ne seront effectuées que par la CTA.

Véronique Boyer de Montélimar/Cruas : j'ai 2 arbitres qui vont avoir 55 ans, j'ai demandé par 2 fois que l'on m'envoie les documents et je n'ai toujours rien.

Thierry Schutters : il faut aller chercher les documents sur le site fédéral et non pas le site AURA.

Pierre Dechance du comité 43 : M. Singla je vous ai envoyé un mail sur les seuils, ressources, car il me semble très élevé, seuil en Prenationale technique = 120 points, mais un entraîneur régional vaut 30 points et un animateur 15 points ; il faut donc beaucoup d'entraîneurs pour atteindre le nombre de points demandés. Soit, il faut se structurer, mais peut-être est-ce trop d'un coup. Les comités n'ont pas été sollicités afin de connaître leur CMCD. Nous avions 9 matchs à arbitrer, la pénalité appliquée était de 32 € par rencontre manquante. Quel que soit le fonctionnement il y aura un manque d'arbitres.

Patrick Singla : nous n'appliquerons pas de pénalité financière, mais des pénalités sportives contrairement à certains comités.

Claude Perruchet : petite précision, afin d'éviter les déviances de cette saison les autorisations sur les mises à jour arbitrage et technique seront réinitialisées.

Patrick Singla : nous avons fait des simulations sur la Prenationale et la situation des clubs n'a pas changé. Pour les seuils nous avons échangé avec certains comités et nous avons essayé d'appliquer leur règlement. Nous avons été indulgents cette saison, et nous continuerons à être attentifs. Dans la synthèse vous oubliez de compter les diplômés d'état, les personnes en formation. Nous avons

conscience que certains clubs sont en difficulté et nous travaillons avec le service aux clubs afin que tous puissent s'y retrouver ; je vous rappelle que la FFHB est moins indulgente que nous et que si vous souhaitez monter en national vous devrez répondre à ces obligations.

Claude Perruchet : il ne s'agit pas d'indulgence, mais d'être là pour aider ; cette année sur presque 200 équipes contrôlées sur le secteur masculin, une équipe a été sanctionnée. Lorsque les clubs nous font part de leurs difficultés, nous les écoutons afin de les aider. Si votre arbitre régional se blesse en début de saison nous faisons un point sur ceux qui peuvent se mettre en formation et nous les comptabilisons. Nous sommes vraiment là pour aider les clubs ; cette saison beaucoup de sanctions ont été appliquées sur la N3 féminine, et pour la plupart sur des accédants, ce qui montre un manque de préparation, et nous espérons que la gestion de ces catégories permettra de mieux préparer les montées en N2.

Xavier Dufaut de St Julien Denice : vous parlez d'écoute, mais le seul juge c'est Gest'hand et beaucoup l'ont dit, il y a beaucoup de problèmes sur les validations de nos personnes malgré plusieurs demandes, et nous avons été sanctionnés. Nous avons reçu en juillet un courrier indiquant 12 points de pénalités malgré nos échanges et nous avons dû verser 1500 € pour la réclamation ; nos 12 points se sont transformés en 3 points en date du 27 juillet alors que nos dirigeants sont en vacances. Nous n'aurions dû avoir que 2 points et nous n'avons pas pu faire appel au vu des délais et de la période.

Anne Seigneur : vous évoquez là la CMCD nationale et nous ne sommes pas habilités à répondre à ces questions.

Xavier Dufaut de St Julien Denice : cela concerne tout le monde

Patrick Singla : vous avez le droit à porter réclamation auprès de l'instance concernée et vous l'avez fait. Je vous rappelle qu'à un moment donné les réclamations doivent s'arrêter et que si vous estimiez que cela ne vous convenez pas, vous auriez dû faire appel avec vos arguments. Nous avons déjà remonté les problématiques de Gest'hand auprès de la FFHB.

Xavier Dufeu de St Julien : preuves à l'appui nous n'avons pas eu gain de cause.

Patrick Singla : il y a des dates à respecter.

16 - Les représentants présents à l'assemblée générale sont invités à adopter sur présentation de la Commission Statuts et Règlementation, les modifications du règlement de la Contribution Mutualisées des Clubs aux Développement (CMCD) Régionalede la CMCD			**Adoptée**
Date du vote :	23/6/18 15:11		
Votants : 198		Non voté : 3	
Voix totales : 1057		Taux d'abstention : 12,0%	
Voix exprimées : 913		Type de scrutin : Public	
1 - Pour	618 Voix		67,7%
2 - Contre	295 Voix		32,3%
3 - Abstention	127 Voix		

L'amendement au règlement de la CMCD est adopté

Règlement intérieur de la Ligue

Modification du règlement intérieur, sur le vote par procuration (téléphonique, électronique) et en regarde de la CNIL et suppression du délai entre les 2 AG pour les représentants des comités (n'a plus de raison d'être)

17 - Les représentants présents à l'assemblée générale sont invités à adopter les modifications du règlement intérieur, notamment sur l'article 13 – votes par procuration et suppression du chapitre 9 – disposition dérogatoire.		Adoptée
Date du vote :	23/6/18 15:14	
Votants : 198	Non voté : 2	
Voix totales : 1057	Taux d'abstention : 6,8%	
Voix exprimées : 974	Type de scrutin : Public	
1 - Pour	932 Voix	95,7%
2 - Contre	42 Voix	4,3%
3 - Abstention	72 Voix	

L'amendement au règlement intérieur de la ligue est adopté

Commission d'Organisation des Compétitions

Plusieurs réunions ont été mises en place avec les clubs qui nous ont permis de vous présenter quelques amendements, qui seront votés individuellement afin de ne pas défaire complètement un projet tout en apportant quelques changements.

Amendement N°1

18 - l'amendement n°1 concernant le retrait de la coupe territoriale en M20 masculin et féminin		Adoptée
Date du vote :	23/6/18 15:17	
Votants : 198	Non voté : 7	
Voix totales : 1057	Taux d'abstention : 2,4%	
Voix exprimées : 991	Type de scrutin : Public	
1 - Pour	949 Voix	95,8%
2 - Contre	42 Voix	4,2%
3 - Abstention	25 Voix	

Amendement N°2
Péréquations kilométriques pour les compétitions

o PN masculin et N3 Fém, sur la 1ère phase et sur les 24 équipes engagées. Sur la seconde la péréquation sera calculée sur les niveaux de jeux
o Pour les autres catégories séniors niveau régional, le calcul sera effectué sur l'ensemble des équipes du championnat
o Pour les jeunes, uniquement sur les secondes phases et sur le niveau excellence

Stéphane Moulin de Aubière Handball : nous sommes dans la banlieue Clermont-Montoise et trouvons ce système de péréquation d'arbitrage aberrant. Nous sommes un petit club avec un petit budget et nous ne trouvons pas juste ce calcul pour des clubs qui sont, eux, fortement aidés, voire pour certains clubs qui ont choisi de s'installer dans notre ligue.

Martine Chapelon : nous parlons de péréquations sportives et non pas d'arbitrage. Il s'agit d'une gestion territoriale afin de niveler les dépenses kilométriques pour tous les clubs, certains sont très éloignés de tous, et il s'agit d'un service que l'on rend. Il ne s'agit pas d'un budget énorme pour chaque club. Il est nécessaire de partager les difficultés.

Alain Koubi : il s'agit d'un principe de base, mis en place par la FFHB y compris dans les divisions professionnelles, pour que le budget soit le « même » pour tous les clubs d'une même catégorie.

Marie-Christine Richel de Val de Leysse : notre péréquation a augmenté, nous sommes sur le secteur de Chambéry et je rejoins cette personne, car ceux qui perçoivent la péréquation sont généralement aidés par des collectivités et je peux citer 3 clubs ainsi.

Pascal Jacquet : cet avis n'est pas une question et au vu des réactions de l'assistance ne paraît pas partagé.

19 - l'amendement n°2 concernant la péréquations kilométriques pour les compétitions			Adoptée
Date du vote :	23/6/18 15:23		
Votants : 198		Non voté : 4	
Voix totales : 1057		Taux d'abstention : 4,4%	
Voix exprimées : 983		Type de scrutin : Public	
1 - Pour	847 Voix		86,2%
2 - Contre	136 Voix		13,8%
3 - Abstention	47 Voix		

Frédéric Uroz : sur un aspect juridique, nous nous appuyons sur un principe d'égalité et de solidarité et si nous devons revenir sur ces principes alors il devra s'appliquer sur tout.

Amendement N°3

20 - l'amendement n°3 concernant l'appelation des championnats			Adoptée
Date du vote :	23/6/18 15:26		
Votants : 198		Non voté : 3	
Voix totales : 1057		Taux d'abstention : 1,7%	
Voix exprimées : 1022		Type de scrutin : Public	
1 - Pour	996 Voix		97,5%
2 - Contre	26 Voix		2,5%
3 - Abstention	18 Voix		

Amendement N°4

Mise en place d'un niveau excellence suite à des disparités de niveau notamment sur les jeunes (1 équipe par club, et or M16).

Mise en place d'un niveau excellence suite à des disparités de niveau notamment sur les jeunes (1 équipe par club, et or M16). Cela risque d'augmenter les déplacements, mais chaque club a conscience des impacts que cela pourrait avoir ; pour les niveaux inférieurs, les distances ne devraient pas être impactées par la distance.

Jérôme Lissat St Chamond Handball : 24 équipes engagées en excellence sur la 2ème phase, pourrait-il y avoir un regroupement géographique sur la 1ère phase ?

Martine Chapelon : si possible oui, mais cela reste lié aux équipes engagées, comme sur la seconde phase, nous ferons le plus géographiquement possible.

21 - l'amendement n°4 concernant l'inscription d'un collectif en Excellence Aura pour les catégories M13, M15 et M18 masculins et féminins ainsi que de proposer 3 niveaux de jeu en Division Aura jeunes masculins			Adoptée
Date du vote :	23/6/18 15:31		
Votants : 198		Non voté : 5	
Voix totales : 1057		Taux d'abstention : 3,9%	
Voix exprimées : 989		Type de scrutin : Public	
1 - Pour	940 Voix		95,0%
2 - Contre	49 Voix		5,0%
3 - Abstention	41 Voix		

Amendement N°5

Possibilité d'offrir un 3ème temps d'inscription pour ces collectifs

Ces équipes pourraient être intégrées avant si des places sont disponibles

Erick Lejal de Genas : pour les autres catégories si nous avons une dizaine de jeunes, nous devrons attendre janvier ?

Martine Chapelon : oui

Erick Lejal - Genas : donc nous allons encore perdre des joueurs.

Martine Chapelon : il est difficile de faire une 1ère partie avec peu de matchs.

Erick Lejal - Genas : cette année, il y avait des exempts et on nous a refusé l'intégration de notre équipe, le championnat n'est pas modifié, car la poule est construite.

Martine Chapelon : il est compliqué pour les autres clubs de pouvoir faire des réservations de salle et la perte de joueurs n'est pas encore prouvée.

Erick Lejal : j'ai perdu 5, 6 joueurs, car je ne pouvais pas les faire jouer.

Martine Chapelon : le club doit intervenir et organiser des matchs amicaux.

Erick Lejal: vous n'êtes pas au service des clubs.

Martine Chapelon : le service aux clubs n'est pas à sens unique, d'autre part lors des rencontres avec les clubs le sujet n'a pas été évoqué.

Erick Lejal: lors de la réunion sur Bron, le sujet a été évoqué et les clubs étaient d'accord avec moi.

Martine Chapelon : je prendrai le compte-rendu effectué et je vous répondrai.

Yves Montangerand de Corbas : cela se faisait au niveau des comités jusqu'à maintenant ; la souplesse n'existe plus avec la ligue.

Martine Chapelon : il me semble qu'en M15 cela reste à la marge, les catégories sont déjà installées. Une commission ne peut pas résoudre les problèmes de chaque club ; si cela se faisait dans votre comité, je ne suis pas sûre que cette pratique existe dans tous les comités.

Pascal Jacquet : la complexité de gestion doit nous permettre de trouver d'autres solutions pour trouver d'autres solutions. N'hésitez pas à nous appeler si vous avez beaucoup de joueurs qui arrivent.

Martine Chapelon : nous n'avons pas eu beaucoup d'inscriptions sur la seconde phase

22 - l'amendement n°5 concernant la possibilité d'offrir un troisième temps d'inscription pour ces collectifs			Adoptée
Date du vote :	23/6/18 15:40		
Votants : 198		Non voté : 2	
Voix totales : 1057		Taux d'abstention : 0,0%	
Voix exprimées : 1045		Type de scrutin : Public	
1 - Pour	977 Voix		93,5%
2 - Contre	68 Voix		6,5%
3 - Abstention	0 Voix		

Amendement N°6
Mode de classement lors des compétitions en plusieurs poules

(idem à celui fédéral et celui appliqué la saison dernière)

23 - l'amendement n°6 concernant le mode de classement lors de compétitions en plusieurs poules			Adoptée
Date du vote :	23/6/18 15:42		
Votants : 198		Non voté : 2	
Voix totales : 1057		Taux d'abstention : 3,4%	
Voix exprimées : 1009		Type de scrutin : Public	
1 - Pour	945 Voix		93,7%
2 - Contre	64 Voix		6,3%
3 - Abstention	36 Voix		

Amendement N°7
Qualification pour les championnats M16 de la saison 2019/2020

24 - l'amendement n°7 concernant la qualification pour les championnats M16 de la saison 2019/2020			Adoptée
Date du vote :	23/6/18 15:44		
Votants : 198		Non voté : 2	
Voix totales : 1057		Taux d'abstention : 12,2%	
Voix exprimées : 916		Type de scrutin : Public	
1 - Pour	871 Voix		95,1%
2 - Contre	45 Voix		4,9%
3 - Abstention	129 Voix		

Amendement N°8
Accession / relégations du secteur Féminin

5 schémas sont présentés. Nous avons pris les équipes sans tenir compte des poules. En cas d'égalité nous nous baserons sur l'amendement 6 qui a été voté.

25 - l'amendement n°8 concernant les accessions et les relegations du secteur féminin.			Adoptée
Date du vote :	23/6/18 15:47		
Votants : 196		Non voté : 4	
Voix totales : 1042		Taux d'abstention : 12,7%	
Voix exprimées : 888		Type de scrutin : Public	
1 - Pour	841 Voix		94,7%
2 - Contre	47 Voix		5,3%
3 - Abstention	132 Voix		

Amendement N°9
Organisation du Championnat P16 Masculin Division AURA

- o 1ère option : toutes les équipes sur un seul niveau (soit environ 2 poules par secteur)
- o 2ème option : championnat en 2 phases

Club de Langogne : c'est la ligue qui va gérer ces championnats, et donc la proximité des comités « disparaît » ; comment cela va-t-il se passer concrètement ?

Martine Chapelon : inscriptions auprès de la ligue, vérification par la ligue, par contre les pénalités et les engagements seront faits au tarif de votre comité.

Club de Langogne : la personne de la FFHB parle d'équité, or il n'y a pas d'équité sur ces principes.

Martine Chapelon : nous avons interrogé les comités sur les inscriptions et l'inscription la moins chère est à 50 €, la plus élevée à 275 € et sans doute il faudra quelques années pour équilibrer le tout et que cette équité soit mise en place. Le site de la FFHB d'autre part n'est pas intuitif. Cette année les championnats étaient gérés par secteur et cela était très compliqué pour ~~à~~ rechercher les résultats pour un club.

Donc nous en avons bien conscience, mais tout sera sur un point d'entrée unique, vous n'aurez « qu'à connaître » dans quelle poule votre équipe évolue.

Club de Langogne : pour la gestion de l'arbitrage sur les plus de 16 AURA comment vont se ~~passés~~ passer les arbitrages ?

Martine Chapelon : je laisserai Thierry Schutters répondre

Loic Tribout L'Isle d'Abeau : je suis surpris que suite aux concertations, les propositions d'origine n'aient pas évolué. J'ai participé aux réunions. Ces formes de compétitions remettent en cause les projets des clubs.

Martine Chapelon : de petites évolutions ont été proposées, mais nous n'avons pas complètement pris en compte l'histoire de tous les clubs, car ce n'est pas possible.

Florian Moreau de Mermoz : quid d'une équipe 2 sur la seconde option proposée ?

Martine Chapelon : si vous avez 2 équipes en 1ère division, cela restera possible mais vous ne serez pas dans la même poule ce qui ne facilitera pas les déplacements

26 - C), l'amendement n°9 concernant l'organisation du championnat P16 masculin division Aura

Horodatage du vote : 23/6/18 15:59	Abstentions :
Votants : 196	
Voix total : 1042	Non voté : 14
Voix exprimées : 970	
Majorité absolue	
Option 1 - Une seule phase : 519 voix	Élu(e)
Option 2 - Deux phases : 451 voix	Non élu(e)

Virginie Vallon de Lamastre : ce choix mis en place sur les masculins sera-t-il proposé aux filles ?

Martine Chapelon : Il y aura qu'un seul niveau, une seule phase. Il y a moins d'équipes donc la question ne se pose pas. Pour les masculins ce que nous venons de voter n'est valable que pour la saison à venir.

Amendement N°10

Règlements généraux : mise à jour suite aux règlements fédéraux et intégration des vœux à venir s'ils sont validés

27 - l'amendement n°10, concernant les règlements généraux sportifs Aura			Adoptée
Date du vote :	23/6/18 16:03		
Votants : 196		Non voté : 9	
Voix totales : 1042		Taux d'abstention : 9,1%	
Voix exprimées : 898		Type de scrutin : Public	
1 - Pour	882 Voix		98,2%
2 - Contre	16 Voix		1,8%
3 - Abstention	95 Voix		

Amendement N°11

Règlements particuliers des règlements territoriaux

Avec une attention sur la N3 féminines, catégorie qui suit les règlements AURA (3 licences B par rencontre, comme toute rencontre régionale)

Didier Braud de Blanzat Montluçon : sur la 1ère phase de N3 fém en réserve, s'il n'y a pas au moins 8 jeunes, est-il possible d'accéder à la poule haute ?

Martine Chapelon : non, vous pourrez accéder ni à la poule haute ~~mais vous ne pourrez pas~~ ni accéder au niveau supérieur.

Didier Braud - Blanzat Montluçon : regarder plus bas que ce vous venez de lire. ?

Jean-Marc Dienna d'Etoile/Beauvallon : en fait ce point de règlement empêche les équipes de se maintenir dans le championnat, car nous nous retrouverons en poule basse même si nous sommes sur les 2 premières places.

Martine Chapelon : je n'ai pas d'arguments, car le raisonnement est logique ; il faudrait étudier le sujet avec les clubs concernés. Cela pose-t-il un problème aux autres équipes ?

Jean-Marc Dienna - Etoile/Beauvallon : oui, car il faut expliquer aux joueuses qu'elles n'auront pas les moyens de progresser, d'autant que s'il n'y avait qu'une poule le problème ne se poserait pas ; l'accès au niveau supérieur ne sera pas possible.

Martine Chapelon : nous pouvons adapter notre règlement sur le vote à venir ; suppression de la partie indiquant que l'accès à la poule haute ne soit pas possible.

Club de St Chamond : nous sommes concernés aussi ; par contre, ce club pourrait empêcher un club qui respecte le règlement d'accéder à la poule haute, même si je suis d'accord sur le principe.

Martine Chapelon : quel est l'avis de l'ETR, car de très jeunes filles sont concernées sur des pôles d'accession ?

Hervé Kerneis : effectivement, les préconisations sont de jouer en nationale, mais St Chamond peut-il reposer sa question ?

St Chamond : une équipe qui ne respecte pas le règlement empêcherait une autre équipe le respectant d'accéder à la poule haute

Hervé Kerneis : les 2 propositions sont intéressantes, mais sportivement l'équipe a gagné son accession à la poule haute.

Martine Chapelon : nous vous proposons de passer au vote hors règlement N3

28 - l'amendement n°11, concernant les règlements particulier des règlements territoriaux			Adoptée
Date du vote :	23/6/18 16:15		
Votants : 195		Non voté : 2	
Voix totales : 1039		Taux d'abstention : 9,3%	
Voix exprimées : 930		Type de scrutin : Public	
1 - Pour	881 Voix		94,7%
2 - Contre	49 Voix		5,3%
3 - Abstention	97 Voix		

Les règlements particuliers de la COC sont adoptés

Amendement N°12
Règlement particulier N3 Féminine

Dernier vote concernant la COC, le règlement particulier Nationale 3 féminine tel qu'il est écrit actuellement sur les équipes réserves, à savoir pas plus de 4 « vieilles » nées en 96 ou avant sur la FDME

Club x : le vote est un peu biaisé, car peu de clubs sont concernés, le but est bien de comprendre qu'il s'agit de mettre en place une compétition pour faire progresser les jeunes et non pas pour "tricher". Il est important de rester positif, et le vote tel quel est gênant, la COC doit revoir sa position.

Martine Chapelon indique que si les joueuses sont présentes, elles peuvent être alignées dès la 1ère phase. La commission a bien conscience que le sujet des équipes réserves est un sujet récurrent et épineux : quel que soit le niveau et la catégorie, il arrive que certaines équipes soient dans une poule ayant un nombre important d'équipes réserve, pour autant un règlement doit être mis en place et jusqu'au bout même s'il ne concerne que quelques équipes.

Club x : pourquoi ne pas faire comme pour les masculins, une phase et les équipes réserve ne peuvent pas monter, en féminin, la question ne se poserait pas s'il n'y avait qu'une phase. Il faut expliquer à ces jeunes qu'elles jouent pratiquement pour rien et qu'il n'y a pas une « offre » de progression

Anne Seigneur : le débat ne doit pas voir lieu, ici, il convient aux clubs concernés de venir participer aux réunions. Le vote se fait sur ce qui a été écrit, la ré-écriture du vœu en séance est compliqué

Patrick Boinon de St Laurent de Chamousset) : il est important d'écouter les autres clubs qui n'ont pas d'équipe réserve, mais une équipe 1 en nationale 3 ; en effet si l'équipe finie 3ème elle ne pourra pas accéder au niveau supérieur, alors que sur une phase se serait possible.

Anne Seigneur indique qu'il faut gagner sur le terrain, et finir 1er ou 2ème, nous allons passer au vote ; en résumé, le vote est de permettre à une équipe réserve ne respectant pas le règlement d'accéder à la poule sans possibilité d'accession au niveau supérieure

Club x : alternative au vote, je suis dans un club concerné par le nombre de joueuses de Moins de 22 ans, pourquoi ne pas laisser l'équipe en poule basse mais accorder le maintien qui aurait été acquis lors de la 1ère phase

Au vue des discussions, Martine Chapelon s'engage à prendre contact avec les clubs concernés, à savoir, St-Germain et Blanzat Montluçon, afin de trouver des solutions pour les saisons à venir

Reglement particulier N3 comme il est écrit			Adoptée
Date du vote :	23/6/18 16:22		
Votants : 195		Non voté : 7	
Voix totales : 1039		Taux d'abstention : 35,3%	
Voix exprimées : 631		Type de scrutin : Public	
1 - Pour	469 Voix		74,3%
2 - Contre	162 Voix		25,7%
3 - Abstention	367 Voix		

Le règlement reste tel quel.

Martine Chapelon remercie les clubs pour leur confiance, et se tient à leur disposition

Laurent Pfeiffer (Pt Beaujolais Val de Saône) : nous vous avons demandé un report pour le week-end de Pentecôte, date à laquelle nous avons un grand tournoi, et malgré l'accord des 2 équipes et une solution, la demande a été refusée. Quid cette saison ?

Martine Chapelon : aucune compétition n'est prévue à cette date, comme vous pourrez le constater les compétitions s'arrêtent le 25/26 mai. La gestion des reports est toujours un sujet épineux, car différentes inter-actions existent, Coupe de France, ETR que je remercie vivement pour avoir harmoniser les journées de détection, inter-comités, inter-pôles, vacances scolaires. Si nous prenons en considération toutes les contraintes, il reste très peu de dates. Vous êtes un cas particulier, et les clubs n'anticipent pas ou peu.

Laurent Pfeiffer : dans ce cas précis, la demande a été faite en décembre, avec l'apport d'une solution

Martine Chapelon : nous avons essayé d'être cohérents sur toute la saison, et nous savons que nous avons provoqué des insatisfactions ; pour la saison prochaine nous ~~avons~~ allons essayer de prendre en compte les remarques qui nous ont été faites

Commission Territoriale d'Arbitrage

Avant de présenter le vote, Thierry Schutters, souhaite apporter une réponse au club de Langogne : la demande a été faite sur le site à Mme Boyer du club de Montélimar, et précise qu'il faut savoir accepter que les personnes bénévoles ne soient pas toujours disponibles et qu'une réponse ne puisse être apportée rapidement. En réponse, un mail a été envoyé à tous les arbitres T1 et T2 de plus de 55 ans, ce sera fait ultérieurement pour les T3

Désignations division D1 et D2, avec des T3 : elles seront effectuées par des responsables de secteur (bénévoles), qui seront au nombre de 6au lieu de 11. La priorité sera faite sur la division D1, s'il y a possibilité sur la D2

Club Langogne : 6 secteurs, ce sont les mêmes qui feront la D1, prénationale, … ?

Thierry Schutters : ce ne seront pas les mêmes ; cette saison nous avons changé de mode de désignation trois fois, bien qu'en cours de réflexion, nous reviendrons sans doute aux désignations sur les championnats ligue, avec un responsable ; sur la D1, le responsable du secteur fera les désignations dès lors que la CTA aura donné les dérogations nécessaires.

Club Langogne : ces personnes ne connaissent pas toujours les équipes, le territoire.

Thierry Schutters : la CTA est en attente de cette AG pour avancer sur le sujet ; pour l'instant les ressources humaines ne sont pas connues ; s'il y a un manque sur un secteur, le responsable JAJ prendra le relais.

Club Langogne : les désignations seront quand même de proximité, pour l'aspect tarifaire ?

Thierry Schutters : oui, nous sommes conscients des coûts, malgré les remarques qui sont arrivées. Tous les aspects sont étudiés : compétence de l'arbitre par rapport à la rencontre afin de ne pas le mettre en difficulté, tout en faisant attention au coût

Club Langogne: d'où l'intérêt de s'appuyer sur les personnes de proximité qui ont la connaissance

Thierry Schutters : tous les volontaires sont les bienvenus, je m'appuie sur les référents et les personnes qui m'ont été conseillées

Yves Montangerand (Corbas) : nous avons été informés par la CTA du stage de formation avec une facturation de 10 €, cette ligne n'a pas été retrouvée dans le détail du projet

Thierry Schutters : cette ligne est indiquée dans le budget

Yves Montangerand (Corbas) : donc « planqué » avec effet rétroactif !

Thierry Schutters : l'information est « dissimulée » sur la convocation

Yves Montangerand (Corbas) : les stages ont commencé alors que le budget est voté aujourd'hui

Thierry Schutters : le budget est au 1er janvier au 31 décembre ; tu ne seras donc pas contre la modification des indemnités d'arbitrage

Yves Montangerand (Corbas) : avec effet rétroactif depuis janvier, selon ton principe ? il faudrait donc appliquer ce règlement au 1er janvier

Thierry Schutters : le stage de septembre n'a pas pu être fait par manque de disponibilité, et tu es parfaitement au courant puisque participant à ce moment-là aux réunions de la CTA

Yves Montangerand (Corbas) : j'interviens aujourd'hui en tant que club, j'ai reçu une facture de 50 € pour les convocations de mes arbitres, je ne peux pas faire les faire régler, et vous mettez les clubs départementaux en difficulté

Thierry Schutters : cela s'inscrit dans un projet que vous avez voté la saison passée ; le CA a demandé à la commission de revoir modèle économique ; afin de répondre aux exigences, nous avons mis en place des indemnités plus élevées (formation, accompagnement, …). Tout dispositif a un coût, qui est mis en face de ce qui a été voté l'an dernier

Franck Joly de St Georges Handball : comment sont désignés les arbitres ? Je prends un exemple, le dernier match, sans enjeu 1er contre nous 5ème , et nous avons eu 2 arbitres de Montélimar, très bons arbitres, mais le coût a été de 177 € par 2, pour un match. Est-ce que cela sera une habitude ?

Thierry Schutters : la CTA a essayé de toujours répondre et de pallier aux défections. Nous avons un modèle fiable et viable si les arbitres jouent le jeu et saisissent leurs indisponibilités, ce qui n'a pas été fait en début de saison ; j'ai donc pris en charge les désignations à ce moment-là avec la connaissance du territoire que j'avais, par la suite les personnes ressources n'avaient pas toujours la connaissance, et nous avons essayé de réguler. Il est vrai que pour votre cas c'est cher payé

Franck Joly : quid du règlement de 2 arbitres ; pourquoi ne pas se limiter aux déplacements d'un seul arbitre ?

Thierry Schutters : c'est le sujet de l'un des votes, avec un seul remboursement (co-voiturage) et mise en place d'un point de rencontre si les arbitres ne viennent pas du même lieu

L'indemnité kilométrique ne changera pas sur les 3 ans à venir, 1 véhicule et si besoin 2 véhicules jusqu'au point de rencontre

L'indemnité d'arbitrage évoluera sur les 3 années à venir, et est proposée pour N3 fém, prénationale, honneur et excellence. Ce vote représente les tarifs proposés sur les 3 ans. Il a été impossible de travailler sur les autres niveaux (séniors et jeunes)

29 - les amendements au projet de la CTA, notamment sur les indemnités.			Adoptée
Date du vote :	23/6/18 16:48		
Votants : 191		Non voté : 5	
Voix totales : 1019		Taux d'abstention : 6,7%	
Voix exprimées : 928		Type de scrutin : Public	
1 - Pour	628 Voix		67,7%
2 - Contre	300 Voix		32,3%
3 - Abstention	68 Voix		

L'amendement au projet de la CTA est adopté

Thierry Schutters qui avait des doutes sur ce vœu, remercie les clubs pour ce vote

Examen des vœux

Martine Chapelon : 2 vœux sur des aménagements fédéraux et applicables en AURA

Vœux N°1
Autorisations de jouer dans les catégories jeunes

Suite à des difficultés de positionnement de la commission, notamment sur le niveau territorial le plus bas (compétition sur 2 phases). Ce niveau le plus bas sera celui acté lors de la demande de dérogation (poule de brassage pour les jeunes, par la suite quel que soit le niveau de la seconde phase, la dérogation sera active toute la saison). Ajout de l'année d'âge médiane sur les M11 et M13, et dernière année sur les M15 ; cette année des dérogations ont été demandées à tort. Des dérogations avaient été demandées pour étoffer des catégories ; sur motivation et si le collectif n'excède pas 10 joueurs, la dérogation pourra être accordée (ré-équilibrage des collectifs en terme de « quantité »)

Didier Braud - Blanzat Sports Montlucon : en regard des obligations des équipes réserves, je souhaite, afin de répondre aux nombres de jeunes que soit apportée la modification suivante « la sélection en comité, ligue peut-être une raison suffisante ».

Martine Chapelon : votre raisonnement est dans la logique de tout à l'heure, mais le règlement fédéral n'indique que les joueurs de pôle avec des critères précis. Si je prends un exemple de sélection d'un comité qui a dû prendre tous les licenciés sur une année d'âge, par manque de joueurs. Est-ce un signe de qualité ?

Didier Braud (Blanzat Sports Montlucon) : il s'agit de « peut-être » ; il ne faut pas interpréter les règlements fédéraux comme cela arrange ; les techniciens connaissent les jeunes, notamment en sélection de ligue dans le cas indiqué

Martine Chapelon : des statistiques ont été faites, et le temps de jeu des joueurs qui ont joué en catégorie supérieure est assez faible. Quel intérêt d'avoir ce comportement pour répondre à des obligations ?

Didier Braud -Blanzat Sports Montlucon : pourquoi ne voir que le côté pervers ?

Martine Chapelon : il faudrait donc des techniciens, en plus du process décliné

Vincent Couderc - Langeac : autre élément à prendre en compte, la confiance des clubs et leur connaissance de leur joueur : 180 licenciés, 1 demande avec 2 refus, ce qui a entrainé une perte de joueurs. Ce joueur a été surclassé l'année précédente (imposé par la ligue) donc allez expliquer aux parents et au joueur

Martine Chapelon : certains sont passés outre les autorisations et ont fait jouer ce joueur 5 fois, ~~donc~~ 5 matchs perdus par pénalité, et donc la confiance est mise à mal

Vincent Couderc - Langeac : depuis le début j'entends parler de bénévoles à la ligue, mais il ne faut pas oublier que dans les clubs aussi, et je n'ai pas entendu une seule fois des remerciements à ces personnes de la part de M. le Président de la ligue, et cela me marque. La responsabilité est partagée dans ces cas.

Anne Seigneur fait remarquer que dans son rapport moral M. le Président a présenté ses remerciements à tous.

Vincent Couderc - Langeac : s'excuse de ne pas avoir remarqué ce point. Aujourd'hui il est demandé d'assumer ET en payant et très cher

Martine Chapelon : il est demandé aux éducateurs dans les clubs de véhiculer des valeurs qui ne sont pas respectées en outrepassant les règlements

Vincent Couderc - Langeac : nous essayons de transmettre des valeurs et aujourd'hui nous avons reçu un courrier administratif indiquant que nous n'étions pas éligibles au Championnat de France M18, sans en connaître les raisons, les valeurs que vous véhiculez ne semblent pas appliquées. Vous indiquez que vous vous remettez en question à partir des remarques qui vous sont faites, donc …

Vincent Couderc - Langeac : j'insiste, j'ai posé une question ; peut-on changer la phrase ?

Les personnes dans la salle semblent s'exprimer fortement pour un NON

Mme Levarlet (Genay) : 1 équipe de M13 ne disposant que de 4 joueurs pourra-t-elle évoluer en M15 ?

Martine Chapelon : oui, car pas assez de joueurs, sous condition du respect des années d'âge, et des documents à remplir

Anne Seigneur précise qu'il n'est pas possible de modifier une phrase dans un vœu qui est présenté

Jean-Pierre Defour (Pt du comité de la Loire) : remarque par rapport aux « surclassements » sur les M15 et M18, cette solution n'apportera pas de solutions sur ces catégories. Allez-vous donner des autorisations pour 6, 7 joueurs ? Si non, qu'allez-vous proposer aux clubs ?

Martine Chapelon : il est possible de jouer à 5, donc effectivement, la dérogation ne sera pas acceptée ; certaines équipes ont joué toute la saison en sous-effectif

30 - Vœu n°1 : surclassement dans les catégories jeunes			Adoptée
Date du vote :	23/6/18 17:11		
Votants : 181		Non voté : 3	
Voix totales : 970		Taux d'abstention : 6,0%	
Voix exprimées : 894		Type de scrutin : Public	
1 - Pour	798 Voix		89,3%
2 - Contre	96 Voix		10,7%
3 - Abstention	58 Voix		

Le vœu est adopté

Vœux N°2
Mixité en Moins de 13

(isolé géographiquement ➔ club voisin éloigné sur une base de temps de trajet) ; il y a un formulaire spécifique. Il s'agit d'une mise en phase par rapport à la pratique)

31 - Vœu n°2 : mixité m13			Adoptée
Date du vote :	23/6/18 17:15		
Votants : 181		Non voté : 10	
Voix totales : 970		Taux d'abstention : 2,1%	
Voix exprimées : 895		Type de scrutin : Public	
1 - Pour	801 Voix		89,5%
2 - Contre	94 Voix		10,5%
3 - Abstention	20 Voix		

Le vœu est adopté

Les 2 votes étant acceptés, ils seront rajoutés aux règlements

Transdev, partenaire FFHB

Julie Bellouet, responsable commerciale sur la région Rhône Alpes de TRANSDEV, présente les services proposés par cette société.

TRANSDEV est le transporteur officiel de la coupe du monde 2017 et de l'équipe de France masculine ; un contrat de parrainage a été conclu avec la FFHB

Focus sur la région AURA avec les différents sites, puis par département et avec certains clubs.

En tant que partenaire de la FFHB, je peux rencontrer les clubs afin d'étudier les besoins de chacun.

Avantage : un seul interlocuteur avec l'entreprise sur la région (plan de transports sur des clubs différents, …)

Présentation du budget prévisionnel 2018 et des tarifs

Eric Courtois est excusé pour des raisons professionnelles.

Chaque commission a présenté son projet, en le liant à un budget. La commission Finances a agrégé les différents budgets

Les tarifs : pas d'augmentation sur la part ligue

Présentation des différents tarifs 2017-2018 et 2018-2019

Yves Montangerand (Corbas) : beaucoup de clubs ne sont qu'au niveau départements, et qui n'ont pas et n'auront de moyens. Depuis 2 ans, nous subissons des impacts financiers. Aujourd'hui un club

départemental va payer plus cher en affiliation qu'un club de national, l'écart est très important. Nous aurons des frais supplémentaires par rapport aux CMCD et l'envoi de formation de nos bénévoles. Nous ne voyons pas la fin de ces impacts financiers. Nous n'avons aucune aide, hormis les mairies et sur certains postes.

Françoise Stoffer : si nous pouvions diminuer les tarifs, nous le ferions

Alain Koubi (FFHB) : nous assumons les évolutions tarifaires de la FFHB ; il est normal que tout club affilié règle un montant, même si nous avons bien conscience que les clubs départementaux sont fortement impactés. La FFHB a signé un pacte de développement avec la ligue AURA, ce qui permettra à la ligue via le service aux clubs une somme de 220 000 / 230 000 €, avec les mises à disposition, nous arrivons sur une enveloppe d'environ 250 000 €. Dans cette enveloppe, il y a un service qui s'appelle « service aux clubs », rien n'empêche la ligue de compenser ces 15 € vis-à-vis des clubs départementaux. L'augmentation liée à la maison du handball que vous subissez depuis 5 ans ; il a été voté par les représentants des clubs, par le biais des présidents de ligue et de comité, à 99,99 % le fonctionnement et la création de la maison du handball. Dans cette optique, la FFHB a accepté de ne pas pratiquer d'augmentation autre que celles du fonctionnement de la maison du handball. Si nous avions pratiqué de la même façon qu'habituellement (au coût de la vie) nous aurions augmenté de 3€. Nous espérons qu'un jour la maison du handball sera un centre de profit. Nous versons actuellement environ 70 000 € pour le service aux clubs, qui utilisent bien cette somme (création de clubs, nouvelles pratiques, ..). Cet argent comme vous pouvez le voir ou comme vous pourrez le voir est très bien utilisé, et est le plus important sur tous les territoires. Il faut remettre tout ceci dans le contexte

Loic Tribout (l'Isle d'Abeau Handball) : facturation nouvelle du baby hand au tarif de 32 € la licence, qui doit être une pratique à développer

Alain Koubi (FFHB) : cette licence a toujours été facturée, mais il était présenté dans la catégorie M12. Afin d'être transparents vis-à-vis de l'état nous devons présenter nos offres sur les tout-petits de manière séparée. C'est une grande question nationale, et peut-être est-ce une évolution à faire par le biais d'un vœu ligue ou comité et demander une baisse du tarif

Luc Pourredon (Arve Giffre HB) : il est rappelé que nous devons avoir des formations pour qualifier nos bénévoles, des tables de marque, …pourquoi ne pas faire un effort sur les licences dirigeants ?

Françoise Stoffer : il faudrait trouver 93 000 €

Alain Koubi (FFHB) : il s'agit encore d'un problème fédéral ; la licence dirigeante a été gratuite il y a un certain temps ; elle a été rendue payante suite à un vœu de ligue. Pour évolution par un vœu à faire, mais cela demandera de trouver d'autres moyens de fonctionnements au niveau national et territorial

Langogne : vous indiquez qu'il faut faire remonter à la FFHB, ce n'est pas la 1ère fois, le président et le président du CROS l'ont aussi indiqué ce matin, le handball n'a jamais été si bien. Jusqu'à quand allons-nous avoir cette augmentation ? La licence dirigeante est chère, mais ce qui est difficile à entendre c'est le manque de retour vers la base, alors que les résultats sont bons.

Nous n'avons rien à donner à nos jeunes (cartes, objets, …) alors qu'il y a des résultats et que n'avons que la partie augmentation en visibilité

Alain Koubi (FFHB) : vous n'aurez plus d'augmentation générée par la maison du handball, et peut être un jour une diminution si la maison du handball devient un centre de profits

C'est un sujet qui nous est remonté ; notre service communication est en pleine restructuration ; il est vrai qu'à un moment donné les clubs recevaient des cartes, des affiches ; il n'y a plus rien maintenant, mais je ne saurai pas vous en donner les raisons. Je ferai remonter ces remarques. Suite à une enquête nous voyons bien que les clubs ne sont pas contents de nos services : nous sommes submergés et nous devons nous restructurer et nous rapprocher des clubs

Loic Tribout (Isle d'Abeau Handball) : effectivement, nous balayons les tarifs ; la ligue prend de plus en plus de missions des comités. Quand vont disparaître la part des comités ?

Alain Koubi (FFHB) : la stratégie n'est pas de faire disparaître les comités, qui sont un organe de proximité ; la FFHB doit se demander quelle est la politique territoriale. Les missions sont redistribuées, et les comités n'ont pas encore toutes leurs missions, la ligue ne peut pas tout faire. Le pacte de développement a été signé par les présidents des comités et le président de la ligue et à destination du territoire. Le fonctionnement global du territoire a été voté lors des AG précédentes

Pascal Jacquet : à ce jour, nous sommes en train de redéfinir les rôles ligue / comités avec une matrice nouvelle. Les comités ne peuvent pas disparaître, leur rôle a changé.

Serge Landry (Villaurbanne HA) : il n'est pas possible que ce discours soit tenu par la FFHB, les comités ne peuvent plus travailler sans visibilité et n'ont plus de raison d'être. Le sujet a été évoqué lors de l'AG du Rhône et a sans doute évoqué lors d'autres AG départementales. Le budget est de 220 000 €, avec des charges de structure très élevée, car le projet n'a pas été posé et réfléchi, c'est le fruit du lyonnais et je fais partie des gens responsables puisque j'ai voté, et j'ai alerté. Nous avons investi dans des locaux qui représentent 10 % des frais, cela va devenir invivable. Je ne sais pas si le président du comité est encore là, mais ils ne savent plus où ils en sont ; des dirigeants de clubs comme Vénissieux arrêtent complètement dégoutés et saturés, car certains ont des idées, mais surtout n'ont rien dans le crâne, et c'est ce que je pense.

Vous amenez des chiffres que je ne peux pas voter. Vous avez bien noté qu'au niveau du budget qui a été « fabriqué », nous sommes sur le même nombre de licenciés, même marge, qui représente les lignes des produits à venir, 1M602, or le bilan ce matin présentait des produits pour 1M495, comment s'explique cette différence, à produit égal ? De la même manière sur les achats, la marge sur les achats est de 730 pour 810 pour un budget. Comment obtenir un tel miracle ?

Alain Koubi (FFHB) : en prenant les 2 € d'augmentation de charges, il est normal que les produits augmentent

Serge Landry (VHA) : je parle en marge brute

Françoise Stoffer : nous avons sans doute eu moins de licenciés que 40 000, je vous propose de vous donner mon adresse courriel et je pourrai vous répondre

Alain Koubi (FFHB) : la marge brute est de 810 € des 2 côtés

Serge Landry (VHA) : vous parlez budget et je parle réalisation

Françoise Stoffer : nous n'avons pas les réalisations 2017 ; les cut-off du lyonnais n'avaient pas été faits, et nous avons dû les estimer, je pense que vous mélangez budget et bilan. Il n'a pas été possible de présenter le budget et le réalisé 2017 (4 comptabilités différentes), cette opération pourra être faite sur 2018. Nous essayons de gérer par commission en intégrant la masse salariale de chaque commission.

Club X : quels arguments pour avoir fait baisser l'indemnité kilométrique de la caisse de péréquation ?

Françoise Stoffer : car plus élevé que la FFHB, nous avons donc rétrocédé.

Serge Landry (VHA) : je m'excuse si vous l'avez dit précédemment, mais j'ai du mal à comprendre comment les comptes peuvent être équilibrés, même avec l'excuse des « cut-offs », sans marge supplémentaire. D'après le bilan il y a eu 2 évènements qui ont rapporté environ 100 000 €, organisations que nous n'aurons pas donc comment est-ce possible ?

Françoise Stoffer : nous avons bénéficié de 80 000 € du mondial (résultats récupérés en 2018). Les montants pris en compte sont ceux du 1er semestre 2018

32 - tarifs de la saison 2018/2019 et le budget de l'année 2018 à hauteur de 3 627 038 €			Adoptée
Date du vote :	23/6/18 18:01		
Votants : 170		Non voté : 6	
Voix totales : 923		Taux d'abstention : 12,9%	
Voix exprimées : 769		Type de scrutin : Public	
1 - Pour	552 Voix		71,8%
2 - Contre	217 Voix		28,2%
3 - Abstention	119 Voix		

Le budget prévisionnel 2018 et les tarifs sont adoptés.

Françoise Stoffer remercie les clubs pour leur patience

Assemblée Générale 2019

Alain Ripert propose la date de la prochaine AG : Samedi 25 mai 2019.

Alain Ripert : je remercie tout le monde pour les différentes interventions, même si certaines étaient houleuses. Comme vous le savez, je me suis engagé et je m'engage :

- à conduire le projet avec une équipe pour le bien du handball, et pour tous les clubs,
- l'aspect budgétaire, je remercie chaleureusement l'équipe financière pour le travail effectué, même si nous avons failli sur la présentation. Mais sachez que les contrôles effectués, les contraintes mises en place par les cabinets KPMG, et les commissaires aux comptes permettent d'afficher des finances saines et transparentes, au service du handball AURA
- sur le plan des salariés : comme je l'ai dit ce matin, nous avons changé nos missions, et nous devrons trouver une harmonie dans les projets, les compétences.

Nous n'avons pas fait, à tort, l'analyse de nos compétences. Les logiques budgétaires et salariales vont évoluer.

Les commissions sont en complète autonomie tant sur les projets, que les budgets associés.

Les représentants de la FFHB et le BD de la ligue AURA souhaitent de bonnes vacances à tous.

Clôture de l'AG à 18h00

Les rapporteurs

La secrétaire Générale Adjointe Eliane Harent	Le président de la Ligue AURA Alain Ripert	Sophie Ardain

NUMCLUB	CLUB	Total Voix	clubs présents	quorum
238	TOTAL	**1165**	204	*1082*
			85,71%	*92,88%*
			Quorum Présence	représenté par
5101001	AMBERIEU HBC	8		
5101002	BELLEGARDE HANDBALL CLUB	5		
5101003	BELLEY HBC	4		
5101004	BOURG HANDBALL	6		HBC REVERMONT
5101005	CHATILLON VAILLANTE HANDBALL	4	abs	
5101007	FERNEY VOLTAIRE HBC GESSIEN	6		
5101010	MEXIMIEUX HANDBALL	7		
5101012	MONTLUEL RACING CLUB HANDBALL	8		
5101013	OYONNAX US HANDBALL	6		
5101015	DOMBES HANDBALL	4		
5101020	REVERMONT HANDBALL CLUB	3		
5101021	COTIERE HANDBALL	4	abs	
5101025	TREVOUX SAONE VALLEE HANDBALL	4		
5101027	BRESSE HANDBALL	2	abs	
5101029	RIVES DE L'AIN	2	abs	
5103001	ETOILE DES SPORTS MONTLUCON HA	5		
5103004	CLUB SPORTIF COSNOIS	3		
5103010	BLANZAT SPORT MONTLUCON	5		
5103011	HANDBALL VARENNES ST-POURCAIN	4		
5103012	VICHY VAL D'ALLIER HANDBALL	5		
5103013	HB LE DONJON JALIGNY	2		
5103014	HAND BALL YZEURE	6		
5103015	AMICALE SPORTIVE MONTMARAULT S	2		HB HURIELOIS
5103018	HANDBALL CLUB GANNATOIS	5		HB YZEURE
5103021	HANDBALL CLUB DE BELLENAVES	3		
5103023	HAND COMBRAILLE	2	abs	
5103024	HB HURIELOIS	2		
5103025	HAND ENSEMBLE VAUX	1	abs	
5107004	AS CHARMES ST GEORGES HB	3		
5107009	GUILHERAND GRANGES ARDECHE HB	5		LAMASTRE
5107011	AS LES OLLIERES HB	3		
5107013	LE POUZIN HB 07	6		
5107014	SC PRIVAS HANDBALL	5		
5107015	AS RUOMS VALLON HB	4		
5107019	HB TAIN VION TOURNON	4		
5107022	E. ST ETIENNE AUBENAS	7		LE POUZIN
5107023	HANDBALL TEILLOIS	5		
5107024	HB GUILHERAND GRANGES	7		
5107028	HB RHONE EYRIEUX ARDECHE	5		
5107032	HBC ANNONEEN	7		TAIN VION TOURNON
5107033	ARDECHE MERIDIONALE HB	4	abs	
5107034	HBC SABLONS-SERRIERES	3		
5107035	HANDBALL CLUB LAMASTROIS	3		
5107037	VIVI-HAND	3		RUOMS
5107038	HANDBALL DU VIVARAIS	3		LES OLLIERES
5107039	HBC TILLEUL	3		MONTELIMAR/CRUAS
5107040	SAINT AGREVE	1	abs	
5115001	HANDBALL CLUB DES VOLCANS	6		
5115003	HANDBALL CLUB MAURIACOIS	3	abs	
5115006	HANDBALL CLUB MAURS	3		NRJ HB
5115007	HBC MURAT	3		
5115009	HAND SAINT MAMET CERE et RANCE	5		
5115018	SAINT-FLOUR HANDBALL	8		
5115020	NRJ	4		
5115024	HBC LAROQUEBROU	3	abs	
5115027	MONTSALVY HBC	1	abs	
5115028	HANDBALL CHAUDES AIGUES	1	présent (dettes)	MURAT
5115029	ES PIERREFORTAISE	2	abs	
5126002	DROME HB BOURG DE PEAGE	8		
5126005	HBC LORIOL	8		COURNON
5126009	HBC SUZE LA ROUSSE	4		LE TEIL
5126011	FA RAMBERTOISE HB	4		
5126012	ATHLETIC HANDBALL ST VALLIER	5		ST DONAT
5126013	VALENCE HANDBALL	6		
5126015	HB BOURG LES VALENCE	6		
5126016	US DIE HANDBALL	3		HB GUILHERAND GRANGES
5126017	HANDBALL CLUB ROMANAIS	5		
5126019	ATOM SPORT ENT. TRICASTIN HB	8		VALENCE HB- M. CHATAIN
5126022	LIVRON HANDBALL	7		
5126024	HB ETOILE/BEAUVALLON	5		
5126028	HBC ST DONAT	5		
5126029	MONTELIMAR/CRUAS HANDBALL	8		
5126030	HANDBALL CLUB CHABEUIL	6		
5126034	AS DIEULEFIT-BOURDEAUX	2	abs	
5126035	HBC SAINT MARCELLOIS	4		BOURG LES VALENCE
5126036	RHODIA-CLUB HB PAYS R.	6		
5138002	US ST-EGREVE HANDBALL	7		

5138004	ISLE D'ABEAU SPORTS HANDBALL	5		
5138005	US BEAUREPAIRE HANDBALL	6		
5138007	CS BOURGOIN JALLIEU HB	9		
5138008	HBC COTOIS	4		US BEAUREPAIRE
5138009	HANDBALL CLUB CHIRENS	4		MONTEIL
5138011	HBC COUBLEVIE	3	abs	
5138014	RC DOMENE HB	6		
5138016	AS FONTAINE HANDBALL	6		
5138021	MEYLAN HANDBALL	9		
5138022	ESPOIR MOIRANNAIS HANDBALL	6		
5138024	HANDBALL CLUB PONTOIS	5		DOMENE
5138026	AC SEYSSINET HANDBALL	7		
5138027	HAND BALL CLUB SILLANS	4		
5138030	AL ST MARTIN LE VINOUX	1		ST EGREVE
5138034	AS HB VILLEFONTAINE	5		BOURGOIN JALLIEU
5138035	US VIZILLOISE HB	6		
5138036	AL VOIRON HB	8		
5138039	HB PAYS DE ST MARCELLIN	6		BIEVRE TERRES FROIDES
5138040	HAND BIEVRE TERRES FROIDES	4		
5138041	HBC CROLLES	8		
5138043	CS MORESTEL HANDBALL	5	abs	
5138046	HBC THEYS	4		
5138052	GRENOBLE SMH/GUC	9		
5138063	HBC PAYS D'ALLEVARD	3		CROLLES
5138065	4 MONTAGNES HBC	3		
5138066	ST MARTIN D'URIAGE HB	2	abs	
5138067	AS MEYRIEU CHATONNAY HB	2		
5138068	HBC ECHIROLLES EYBENS	8		
5142002	BOEN A L	2	abs	
5142004	CHAZELLES HANDBALL 96	5		
5142006	FIRMINY USA HANDBALL	7		
5142009	LA RICAMARIE AL	3		
5142010	ROANNE RIORGES HB	6		
5142013	ST CHAMOND HANDBALL PAYS DU GIE	11		
5142014	ST SAUVEUR EN RUE	3	présent (dettes)	ST CHAMOND
5142016	HB ST ETIENNE METROPOLE 42	3		
5142018	SIGOLENOIS HBC	3		ROCHE ST GENEST
5142020	VALLEES DU GIER HB	6		
5142023	SORBIERS / TALAUDIERE HANDBALL(n	3		
5142030	PELUSSIN HBC PILAT	4		
5142031	ROCHE ST GENEST HBC	6		
5142036	MONTBRISON COS HANDBALL	5		
5142037	FEURS HANDBALL	3		ROANNE
5142038	MONTEIL HAND BALL US	7		
5142039	HEANDAIS HBC	3		
5142042	LA TOUR HBC	1	abs	
5142043	HANDBALL LOIRE SEMENE	4		FIRMINY
5142044	RENAISON HB	3		MONTBRISON
5142045	ST ETIENNE MASCULIN HB	6		
5142047	AS CHAMBOEUF	1	abs	
5142048	HBC BONSON	2		
5142049	ST ETIENNE LOISIRS MIXTE	1	abs	
5143003	HANDBALL CLUB LE MONASTIER MEZE	3	abs	
5143004	HBC BRIVADOIS	5		HBC LANGEADOIS
5143006	HBC ST-PAL EN CHALENCON	2		
5143007	HBC LANGEAC	5		
5143017	US LANDOS	3		
5143019	HBC LOUDES	5		
5143021	HBC ST JULIEN CHAPTEUIL	3		LANDOS
5143032	HBC LANGOGNE LAFAYETTE	4		
5143038	HAND ST DIDIER	1	abs	
5143039	HBC SAUGUES	4	abs	
5143044	HBC CRAPONNE	2		
5143045	ES BEAUX YSSINGEAUX HANDBALL	5		
5143047	EMBLAVEZ	1	abs	
5143051	HBC DES PORTES D'AUVERGNE	0	abs	
5143052	SAINT GERMAIN BLAVOZY HAND BALL	7		
5143054	HANDBALL OLYMPIQUE LE PUY CHADI	6		
5163001	STADE CLERMONTOIS HANDBALL	5	abs	
5163002	US ISSOIRE HANDBALL	6		
5163008	HB CHAMALIERES	5		
5163011	HBC RIOMOIS	6		
5163017	AL AUBIERE HANDBALL	5		
5163018	HANDBALL CLUB COURNON D'AUVERG	9		
5163020	HBC ORCINOIS	3		CHAMALIERES
5163021	AS ROMAGNATOISE HB	4		
5163026	HANDBALL CEYRAT PERIGNAT	6		
5163027	LIVRADOIS FOREZ HBC	4		CHATEL
5163030	MANZAT COMMUNAUTE HAND	3	abs	
5163031	CHATEL HANDBALL CLUB	5		
5163032	CS PUY GUILLAUME HANDBALL	3	abs	
5163035	HANDBALL CLUB AMBERTOIS	3	abs	

5163039	AMICALE CHAMPANELLOISE HBC	3		CEYRAT PERIGNAT
5163041	CLERMONT CO HANDBALL	2		AMBIERE ALA
5163042	HB CLERMONT METROPOLE	3		VILLEFRANCHE
5163043	CASTELPONTIN HBC	3		HBC RIOMOIS
5169001	PAYS DE L ARBRESLE HB	7		
5169002	LYON CALUIRE AS	10		
5169003	DECINES CS	5		
5169005	ASUL VAULX EN VELIN	6		
5169006	TASSIN UODL HB	10		
5169007	VENISSIEUX HANDBALL	6		
5169008	VILLEFRANCHE HANDBALL BEAUJOLA	4		
5169009	VILLEURBANNE HANDBALL ASSOCIAT	9		
5169012	BEAUJOLAIS VAL DE SAONE HANDBAL	10		
5169013	BRON HANDBALL	9		
5169014	CORBAS HANDBALL CLUB	4		
5169016	CIVRIEUX HANDBALL CLUB	4		
5169017	DRACE HANDBALL AS	4		
5169018	ECHALAS HBC	6		
5169021	ES GENAS AZIEU HANDBALL	8		
5169022	GENAY AS HANDBALL	6		
5169024	LIMAS HANDBALL	5		
5169031	HBC LYON	6		
5169032	MERMOZ RACING CLUB	7		
5169034	MEYZIEU HANDBALL US	7		
5169035	MIONS AL SECTION HANDBALL	5		
5169036	MARCY L ETOILE HB	5		
5169038	MORNANT HBC	5		
5169042	ST CYR / ST DIDIER HBC	3		HBC LYON
5169043	LYON HANDBALL	6		VILLEURBANNE
5169044	ST FONS CO	4		
5169045	ST GENIS LAVAL AL HANDBALL	11		
5169046	ST GEORGES HANDBALL	5		
5169047	ST JULIEN DENICE GLEIZE HB	8		
5169048	ST LAURENT DE CHAMOUSSET HBC	6		
5169049	ST PRIEST HANDBALL	7		
5169050	TARARE CSL HANDBALL	5		
5169051	AMPLEPUIS HBC	4		
5169054	QUINCIEUX MJC	4		
5169055	PAYS VIENNOIS HBC	4		
5169062	CREPIEUX RILLIEUX	3		AS LYON CALUIRE
5169063	HANDBALL ST MAURICE L'EXIL	6		
5169064	LYON 5 HANDBALL	7		
5169065	VAULX EN VELIN HBC	5		ST PRIEST
5169066	SPORTING VILLETTE	4		
5169068	CREMIEU	6		
5169069	CHAPONNAY	4		
5173001	HBC AIX EN SAVOIE	10		
5173003	US ALBENS HANDBALL	4		AIX
5173006	HANDBALL CLUB BOURGETAIN	4		PAYS ROCHOIS
5173011	CA MAURIENNE	3		ST GENIX AOSTE
5173012	LA MOTTE SERVOLEX HB	7		
5173016	SAINT PIERRE HANDBALL	4		ALBERTVILLE / UGINE
5173018	CHE YENNE HANDBALL	5		LA RICAMARIE
5173021	CHAMBERY SAVOIE HB	9		
5173023	HBC DU CANTON DE CHAMOUX	4		VAL DE LEYSSE
5173025	HB ROCHETTOIS	4		
5173030	ASS ALBERTVILLE UGINE	8		
5173031	SAINT GENIX - AOSTE HB	6		
5173032	HBC AIME LA PLAGNE	5		CHAMBERY S MT BLANC
5173033	VAL DE LEYSSE	9		
5173034	MONTMELI'HAND	5	abs	
5173035	ARECHES BEAUFORT HB	2	abs	
5174001	CRUSEILLES HBC	4		EVIAN
5174002	CS ANNECY LE VIEUX HB	11		
5174004	EVIAN SPORTS HANDBALL	7		
5174005	THONON HB	7		
5174007	HBC M'HAND-ALLAZ	2		LA FILIERE
5174008	ANNEMASSE HANDBALL	6		
5174011	CS ET LOISIRS BONS EN CHABLAIS	2		THONON HB
5174015	HBC SALLANCHES	7		
5174016	HBC PAYS ROCHOIS	7		
5174017	HBC LA FILLIERE	9		
5174018	ANNECY HANDBALL	8		
5174020	HBC DE RUMILLY	6		
5174027	THONES HB	3	abs	
5174032	HANDBALL CLUB DU GENEVOIS	4		
5174033	CHAMONIX HANDBALL CLUB	3		
5174035	POISY HAND BALL	5		
5174036	ARVE GIFFRE HB	10		